

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'AUBE

2021



ÉDITO



Cécile DINDAR, préfète de l'Aube

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »
Article 15 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Rendre compte de l'action des services de l'État.

Présenter de façon transparente et intelligible les résultats obtenus afin que le citoyen puisse en apprécier la portée.

Donner à voir le sens de l'intérêt général des 8 600 agents de l'État présents dans le territoire de l'Aube au service de leurs concitoyens.

Tels sont les objectifs du rapport d'activité des services de l'État dans l'Aube en 2021 que j'ai l'honneur d'introduire.

En 2021, à nouveau, nos vies ont été considérablement affectées par la crise sanitaire du Covid-19. Le dévouement et l'engagement de milliers d'agents publics à soigner, à prévenir, à protéger, à financer, à vacciner, à accompagner, à simplement poursuivre l'exercice de leurs missions dans des conditions dégradées, parfois au péril de leur santé, nous a permis d'endurer la crise et de renouer progressivement avec une vie quotidienne plus sereine. Je leur témoigne ici mon immense gratitude.

Après de longs mois à gérer la crise, nous avons renoué avec l'avenir en 2021. 98 millions d'euros ont été directement investis dans l'Aube au titre du plan « France Relance » afin d'accompagner la transition écologique, promouvoir la croissance plus inclusive et appuyer le développement et la cohésion du territoire. 48 millions d'euros supplémentaires de « France Relance » ont soutenu la compétitivité des entreprises de l'Aube au titre de la baisse des impôts de production. Les défis qui nous font face sont de taille : dérèglement climatique, désertification médicale, vieillissement de la population. Mais nos concitoyens savent pouvoir compter sur des services publics dont la générosité et la résilience sont infaillibles.

Je tiens enfin à associer à ces résultats les élus de l'Aube, les collectivités territoriales, les associations et les citoyennes et citoyens aubois. Les résultats ici présentés sont le produit de l'excellente collaboration qu'ils entretiennent avec les services de l'État et qui a été renforcée par la crise. Cette cohésion des acteurs locaux dans la promotion du territoire est assurément l'un des meilleurs atouts sur lequel capitaliser pour construire l'Aube de demain et un service public encore plus près des attentes et des besoins des Auboises et des Aubois.

Bonne lecture

I PROTÉGER LA POPULATION

P.4

- 1.1 La sécurité publique
- 1.2 La lutte contre les violences intrafamiliales
- 1.3 La sécurité routière
- 1.4 La sécurité civile
- 1.5 Le territoire face aux crises
- 1.6 Le suivi des installations classées protection de l'environnement
- 1.7 La gestion de la crise sanitaire
- 1.8 La protection du consommateur
- 1.9 La protection animale et la sécurité alimentaire

IV SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

P.34

- 4.1 Le soutien à l'agriculture
- 4.2 Le soutien aux entreprises
- 4.3 Le soutien à l'emploi et l'insertion professionnelle

II RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

P.16

- 2.1 La lutte contre la pauvreté
- 2.2 L'hébergement des plus fragiles
- 2.3 L'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 2.4 La cohésion urbaine et sociale dans les quartiers politique de la ville
- 2.5 L'agenda rural
- 2.6 La transition écologique des territoires
- 2.7 La préservation des espaces naturels et protégés
- 2.8 Le numérique au service du public

III GARANTIR LA VIE DÉMOCRATIQUE

P.32

- 3.1 Les élections régionales et départementales
- 3.2 Le conseil et contrôle de légalité

V FAIRE GRANDIR LES GÉNÉRATIONS

P.40

- 5.1 L'accès à l'éducation
- 5.2 L'accès au sport
- 5.3 L'accès à la culture
- 5.4 L'engagement associatif et civique
- 5.5 Le patrimoine au cœur du territoire

LE CONCOURS HUMAIN ET FINANCIER EN 2021 DANS L'AUBE

P.41



I PROTÉGER LA POPULATION

Protéger la population compte parmi les missions essentielles de l'État et des services publics. Dans l'Aube, ce sont des centaines d'agents publics au sein des forces de sécurité, des services d'inspection, des services de santé, des pompiers, qui veillent au quotidien à la tranquillité publique, au secours des victimes et à la prévention des risques.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire. La campagne de vaccination initiée dès janvier dans le département et la montée en puissance de la stratégie « tester, alerter, protéger » ont permis d'enrayer l'épidémie grâce notamment au concours de l'ensemble des agents publics et des collectivités territoriales. Plus de 240 000 Auboisiens, soit 80 % de la population, ont reçu au moins une dose de vaccin en 2021 et jusqu'à 6 500 tests journaliers ont été réalisés dans les 250 sites de dépistage aménagés sur le territoire du département.

La levée progressive des mesures prophylactiques les plus contraignantes a eu pour conséquence indésirable la dégradation de certains indicateurs de la délinquance qui ont repris leur tendance haussière d'avant crise.

Les violences intrafamiliales ont ainsi progressé de 17,5% dans l'Aube en 2021. Afin de protéger les victimes et mieux les prendre en charge, l'arsenal de lutte contre ces violences a été considérablement renforcé avec près de 1700 interventions pour violences intra-familiales par les forces de l'ordre, 15 téléphones grave danger mis à disposition et des dispositifs d'accueil, d'écoute et de soutien créés tant au sein de la gendarmerie que de la police nationale.

Le maintien à un niveau élevé de la mortalité sur les routes de l'Aube (22 décès en 2021) nécessite de la sévérité face aux infractions les plus graves (1208 suspensions administratives de permis de conduire), du soutien aux actions de prévention routière à hauteur de 40500 euros et la vigilance de chacun.

1.1 La sécurité publique

Tandis que la surveillance de la menace terroriste se traduit toujours par un haut niveau de vigilance, l'action des forces de sécurité a été marquée en 2021 par le regain de la lutte contre les stupéfiants, les violences sexuelles et intrafamiliales. Que ce soit dans l'espace public, les halls d'immeubles, les voies routières ou les transports en commun, les forces de sécurité sont mobilisées pour assurer la sécurité du quotidien sur tout le territoire, en partenariat avec les collectivités, les associations, les bailleurs et l'Éducation Nationale.



Prévenir la délinquance

3
conseils
locaux ou
intercommunaux
de sécurité et de
prévention de la
délinquance

78
groupements
de protection
opérationnels

1
délégué
à la cohésion police-
population (DCPP)
recevant les
particuliers pour régler
des conflits infra-
pénaux

304
personnes
contrôlées dans les
transports

3 271
atteintes
volontaires à
l'intégrité physique



258 600 €

Mobilisés dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) :

154 000 €
pour lutter contre la délinquance,
les violences faites aux femmes et
pour l'aide aux victimes

20 000 €
pour prévenir la radicalisation

84 600 €
pour sécuriser les lieux de vie
(vidéoprotection, sécurisation
des écoles, équipement des
polices municipales)

Surveiller la menace terroriste et lutter contre la radicalisation



41

réunions opérationnelles
tenues dans l'Aube en
2021 dont :

- **26** pour le Groupe d'évaluation départementale (GED)
- **12** pour La Cellule de lutte contre l'islamisme radical et le repli communautaire (CLIR)
- **3** pour la Cellule de prévention de la radicalisation des familles (CEPRAF)

La composition des **instances** de lutte contre la menace terroriste et la prévention de la radicalisation :

Le Groupe d'évaluation départemental (GED), co-présidé par le Préfet et la Procureur de la république

En lien avec :
L'administration pénitentiaire
Les Forces de Sécurité Intérieure (FSI)

La Cellule de lutte contre l'islamisme radical et le repli communautaire (CLIR)

Les membres du GED
Les élus
Les bailleurs sociaux
Les opérateurs de transports etc...

La Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)

Les membres du GED
Les services de l'Éducation Nationale
Le Conseil départemental
La Protection judiciaire de la jeunesse
La maison de l'adolescence
Les élus, bailleurs sociaux, opérateurs de transports, etc...

16 sessions

de formation sur le thème de la
lutte contre la radicalisation

Lutter contre les stupéfiants

559

procédures mises en œuvre (consommation, revente...)

16
procédures pour
trafic

22 kgs
de cannabis

3 kgs
d'héroïne

1 kg
de cocaïne

98 500 €
saisis

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La MILDECA anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle élabore à ce titre, le plan gouvernemental et veille à sa mise en œuvre. La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

43 500 €
pour l'exercice 2021

130
actions réalisées visant à prévenir
les addictions de la population et
notamment des jeunes

1.2 La lutte contre les violences intra-familiales

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est le premier pilier de l'égalité entre les femmes et les hommes qui a été érigée en Grande Cause du quinquennat par le Président de la République. Adopté en 2017, le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes a mis l'accent sur l'éducation, l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes ainsi que la répression des auteurs. En complément des dispositifs ainsi renforcés dès la mise en œuvre du plan en 2017, le Grenelle des violences conjugales de 2019 a conduit à l'adoption de nouveaux dispositifs qui ont été déployés dans l'Aube. La mise en œuvre de ces outils de prévention et de répression est d'autant plus déterminante que les périodes de confinement ont eu pour effet collatéral une augmentation significative des violences intra-familiales.



Les jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse

56
placements

826
suivis en milieu ouvert

90
structures d'accueil de jour pour les dispositifs d'insertion

L'année 2021 a été marquée par la réforme de la justice pénale des mineurs. Adoptée par le Parlement le 26 février 2021, la loi ratifiant l'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) est entrée en vigueur le 30 septembre 2021. Composés de 59 personnes, les services de la PJJ ont préparé et mis en œuvre cette réforme qui vise à apporter plus de clarté, de réactivité et d'efficacité à la justice pénale des mineurs et implique des adaptations importantes des pratiques professionnelles, dans le respect et la continuité des principes fondateurs consacrés par l'Ordonnance de 1945.

1.3 La sécurité routière



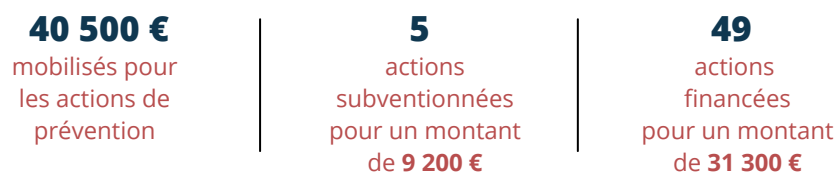
Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Chaque année, l'État se dote d'un PDASR pour mener des actions auprès des usagers de la route visant à sensibiliser le public aux dangers de la route, de l'alcool, des stupéfiants, de la vitesse, ... Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) interviennent bénévolement en lien étroit avec la Direction départementale des territoires (DDT), en charge de la coordination.

En 2021, 5 actions ont été subventionnées et 49 actions ont été réalisées par les IDSR sensibilisant plus de 6000 Auboisiens, parmi lesquelles : Forum Avenir Etudiants, journée mondiale du vélo, Tour de l'Avenir, Clés de Troyes, Olympiades étudiantes, Anim'Quartier à La Chapelle Saint Luc, lycée Léonie AVIAT, lycée de Crognon, collège des Roises à Piney, collège de Venduvre sur Barse, établissements scolaires de Romilly sur Seine, Compagnons du Devoir, etc...



Anim'quartier à La Chapelle-Saint-Luc le 16 octobre 2021



L'éducation routière

L'État est en charge de l'éducation routière (examens du permis de conduire, agrément des écoles de conduite, des centres agréés pour le passage du code de la route, des centres de récupération de points, ...). Le département de l'Aube compte 60 écoles de conduite agréées, 188 enseignants de la conduite et 9 centres de récupérations de points. Les 6 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière interviennent sur le centre d'examen principal de Sainte-Savine (permis B, moto et poids lourds) et 2 centres d'examens secondaires (permis B uniquement) à Romilly-sur-Seine et Bar-sur-Aube. Le délai moyen d'attente entre deux passages à l'épreuve pratique B est de 60 jours dans l'Aube. Il est inférieur à ceux observés au niveau régional (62 jours) et national (79 jours).



Le centre d'examen principal de Sainte-Savine

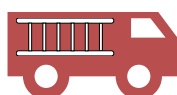
7 868
candidats au
permis B
56,9 % de réussite

1 080
candidats au
permis poids
lourds
80,8 % de réussite

1 468
candidats au
permis moto
74,6 % de réussite

10 004
candidats au
code de la route
74,6 % de réussite

1.4 La sécurité civile



Secourir les victimes

14 753
opérations de secours réalisées
par le SDIS

Plus de
40
interventions par jour
dont **30** interventions de
secours à personnes



71 885
appels reçus
aux numéros d'urgence
"18", "112", "17"



11 939
victimes secourues
en 2021 par les
sapeurs pompiers
dans l'Aube



448
visites
de commission
d'établissement recevant
du public (ERP)

INAUGURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS TROYES OUEST

Le 2 octobre 2021, le nouveau centre d'incendie et de secours Troyes Ouest a été mis à l'honneur. La localisation du centre de secours principal (à l'est de l'agglomération), conjuguée au développement de l'agglomération vers l'ouest, a considérablement allongé les délais d'intervention sur cette partie du secteur nécessitant une nouvelle vision de la distribution des secours.

La réorganisation des centres d'incendie et de secours a pour objectifs :

- la réduction des délais d'intervention ;
- le renforcement de l'implication des sapeurs-pompiers volontaires dans ces interventions ;
- la mise à disposition de locaux plus fonctionnels répondant aux contraintes opérationnelles d'aujourd'hui.



1.5 Le territoire face aux crises

La gestion de la crise au cours de l'année 2021

Outre la crise sanitaire, les services de l'État ont géré, en 2021, plusieurs alertes météorologiques (orages, vents violents, neige verglas, alerte vigicrues, ...), un épisode de pollution de l'air, des cas avérés et des risques élevés de pollution de l'eau potable (points de captage de la Motte Tilly, de Trannes-Beaulieu, etc), un épisode d'inondations du 14 au 16 juillet à Bar-sur-Aube et ses alentours, ainsi que la panne des numéros d'urgences, le 2 juin 2021. Si ces événements n'ont pas requis l'activation, par le préfet, du centre opérationnel départemental, ils ont nécessité la vigilance des services pour apporter information et appui aux élus et à leurs administrés, notamment sur les bons comportements à adopter.



**5 alertes
météorologiques
orange**



**1 feu de forêt
25 feux de récoltes**



**4 communes
impactées dont :**
**3 par ruissellement
1 par débordement de
cours d'eau**

La préparation à la gestion de crise

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise, le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a poursuivi la rédaction ou la mise à jour des plans d'Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et a organisé, comme chaque année, des exercices territoriaux de gestion de crise en lien avec les services de l'État et les opérateurs. Ces entraînements sont indispensables au maintien en condition opérationnelle des services. Parallèlement, la DDT et le SIDPC ont également proposé des réunions d'information sur les risques majeurs et la gestion de crise à destination des maires. Ces sessions, organisées après chaque élection municipale, permettent de présenter aux élus les différents types de risques et de leur rappeler leur rôle essentiel dans la prévention des risques et la gestion de crise. Un focus est effectué sur la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), document opérationnel permettant au maire d'anticiper l'organisation pratique à adopter en situation de crise.



1 318 785 €

de subvention mobilisés au titre du Fonds de prévention des risques naturels et miniers pour accompagner la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



Exercice Dislaub

Le 10 décembre 2021, les services de l'État ont réalisé, sous la direction d'Anne GABRELLE, directrice des services du cabinet du préfet, un exercice de gestion de crise avec activation du centre opérationnel départemental (COD), simulant un feu de bac sur le site DISLAUB de Buchères, classé SEVESO seuil haut. Au cours de cet exercice, réalisé en collaboration avec la direction de l'établissement et ses équipes, les sirènes PPI ont été déclenchées et les moyens du SDIS et de la gendarmerie ont été déployés sur site. Les mairies de Buchères, Verrières et Saint-Thibault ont également participé à cet exercice, activant dans ce cadre, leur plan communal de sauvegarde (PCS).

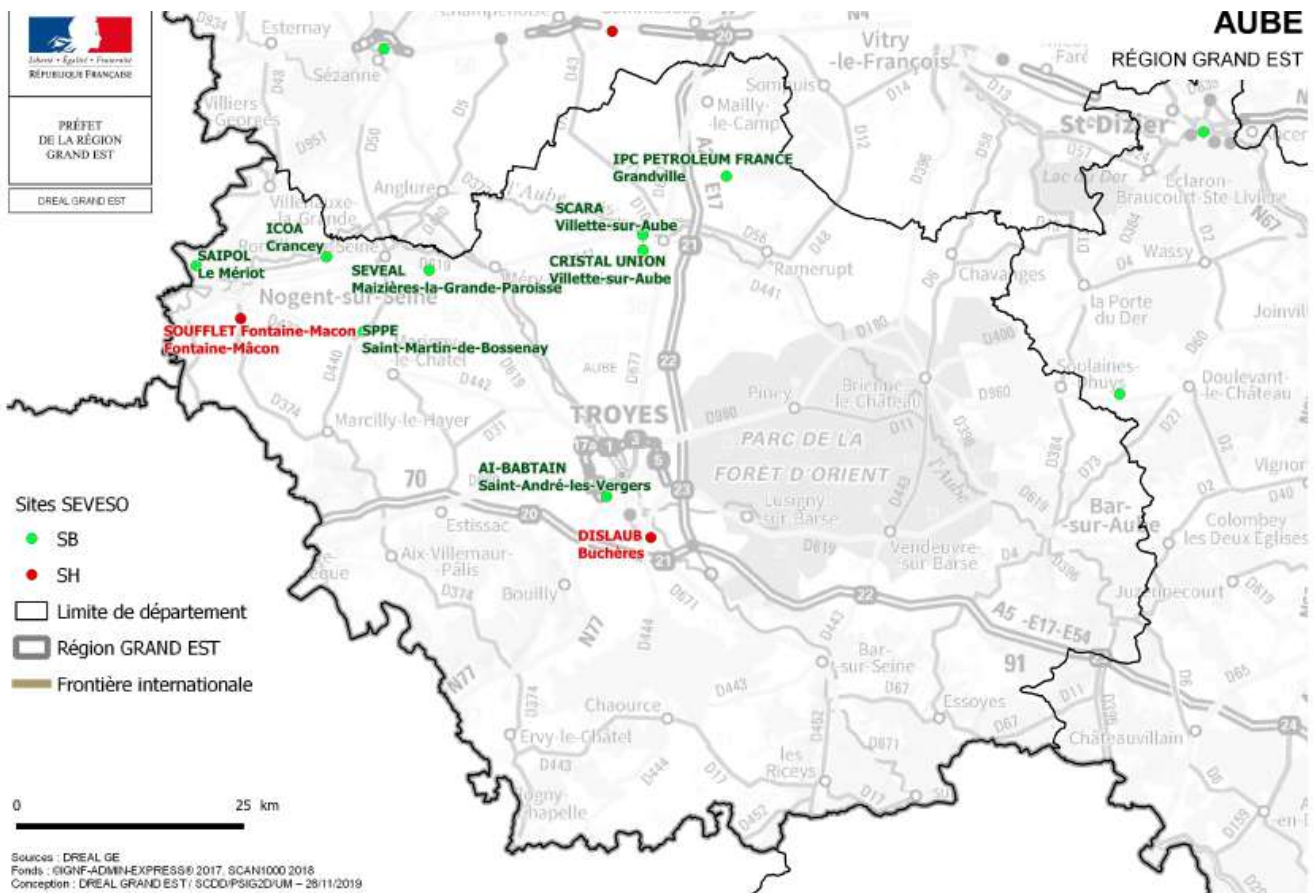
1.6 Le suivi des installations classées protection de l'environnement (ICPE)

L'ensemble des sites et activités humaines susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, des sols), d'occasionner des nuisances pour les riverains (olfactives, sonores ...) ou de présenter des dangers pour la santé publique (incendie, pollution) sont soumis à une réglementation spécifique. Il s'agit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ces sites font l'objet d'un suivi important de la part des services de l'État, qui s'assurent du respect, par les exploitants, des règles et prescriptions s'appliquant à leurs activités.

L'Aube compte notamment :

- 10 sites industriels classés "Seveso" (dont 2 seuils haut). La directive « SEVESO3 » de 2012 et la loi "Risques" prévoient la maîtrise de l'urbanisation près des sites Seveso seuil haut par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Les études de dangers permettent cette démarche de prévention des risques.
- 376 éoliennes en fonctionnement, réparties sur 52 parcs, et toutes soumises au régime de l'autorisation au titre des ICPE.



Carte des sites SEVESO dans l'Aube

10

arrêtés préfectoraux
d'autorisation de l'exploitation
d'installations classées pour la
protection de l'environnement

135

visites d'inspection
effectuées pour s'assurer du
respect des prescriptions et
des normes
environnementales

47

arrêtés préfectoraux
de mises en demeures pour
corriger des situations non
conformes ou sanctionner le
fonctionnement d'ICPE

16

dossiers
examinés en Conseil
départemental de l'environnement
et des risques sanitaires et
technologiques (CODERST)

1.7 La gestion de la crise sanitaire

En 2021, le SIDPC a poursuivi sa démarche d'information et d'accompagnement des élus, des professionnels et des administrés concernant les mesures gouvernementales prises au titre de la crise sanitaire et les protocoles sanitaires associés, ainsi que les décisions locales prises par le préfet (port du masque, fermeture de certains commerces, interdiction des marchés non alimentaires, dérogation pour les relais routiers, interdiction temporaire de consommation d'alcool et activités musicales sur la voie publique, etc.). Par ailleurs, outre la distribution de masques au profit des agents de l'État, il a également participé à la distribution de plus de 30 000 autotests au profit des accueils collectifs de mineurs ou dans le cadre de l'organisation de grands événements notamment.

Des distributions massives aux établissements de santé et aux établissements sociaux et médico-sociaux



4 082 802

masques chirurgicaux et FFP 2
distribués dans les services
publics



163 759

surblouses



1 040 080

gants



955

arrêtés préfectoraux
portant sur les mesures de
mise en quarantaine

Dépister, soigner et vacciner

Les médiateurs de Lutte Anti-Covid des associations agréées de sécurité civile (AASC) ont été formés pour tester et informer la population dans des opérations « d'aller-vers ». En 2021, ils ont réalisé 450 opérations de dépistage et de sensibilisation aux gestes barrières. En complément du dépistage, la vaccination a débuté dans l'Aube en janvier 2021 avec l'ouverture du premier centre, dès réception des doses de vaccin à ARN messenger. Les professionnels de santé de ville ont commencé à vacciner dès le 21 février.



Jusqu'à 250
sites de dépistage
au plus fort de la
crise pour réaliser **6 500**
tests journaliers



7
centres de
vaccination



243 289
aubois ont reçu au
moins une dose,
soit **78,69 %** de la
population



Mise en place
du « contact-tracing »
7j/7j par la Caisse
Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM)



Jusqu'à 150
personnes
hospitalisées
en 2021



21
lits de
réanimation



Les centres de vaccinations mobiles

Pour renforcer le dispositif d'aller-vers en termes de vaccination, un vaccibus de la Protection Civile ainsi qu'un camion du GISMA avec une équipe Croix Rouge, ont parcouru le département. **27 opérations** de vaccination pour un peu plus de **1500 injections**, ont été réalisées.

1.8 La protection du consommateur

La sécurité alimentaire, la protection économique du consommateur et la santé alimentaire

Le pôle protection des populations est chargé, par ses actions de contrôle, d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique et la sécurité du consommateur, ainsi que la qualité de son alimentation à tous les stades de la filière. Il veille à la loyauté des relations commerciales, au respect des règles de sécurité et de loyauté des produits et services. Il participe à la protection de l'environnement, veille au bon état sanitaire des élevages du département, au respect de la protection animale et à la sécurité des produits alimentaires d'origine animale.

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (CCRF)

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (CCRF) est chargé de s'assurer de la conformité, de la qualité et de la sécurité des produits et prestations proposés au consommateur, notamment dans le cadre de la première mise sur le marché. Il veille à la protection économique des consommateurs, à la loyauté des transactions. Il assure le contrôle des ventes soumises à autorisation et des pratiques commerciales réglementées, au besoin en réprimant les pratiques illicites. Veillant à l'hygiène des établissements de remise directe, il réalise également des prélèvements officiels dans le cadre d'enquêtes ou de plans de contrôles. Enfin, le service CCRF assure la gestion des alertes alimentaires et non alimentaires et évite la mise sur le marché de produits ou services dangereux.



463
établissements
contrôlés

215
avertissements
délivrés

7
procès-verbaux
pénaux dressés

1.9 La protection animale et la sécurité alimentaire

Les missions du service public assurées par le service Santé, Protection Animales et Environnement (SPAÉ)

Le service Santé, Protection Animale et Environnement (SPAÉ) est chargé notamment :

- d'assurer la prévention et la lutte contre les maladies de première catégorie des animaux de rente ;
- d'assurer la préparation à la gestion de crise notamment dans le domaine des maladies réputées contagieuses (influenza aviaire, peste porcine classique et africaine, fièvre aphteuse) ;
- de gérer les plaintes liées à la maltraitance animale ;
- d'instruire les dossiers de demandes au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le domaine de l'élevage ;
- d'assurer la certification à l'export des animaux vivants vers les pays tiers et l'Europe ;
- d'instruire les dossiers de la faune sauvage captive (notamment autorisation de détention des animaux non domestiques, certificat de capacité ...).

134
signalements

au titre de la maltraitance animale ont été transmis au service en 2021

74
inspections

dans les élevages réalisées



La sécurité alimentaire et la qualité des aliments

Le service Sécurité Sanitaire et Qualité de Aliments (SSQA) est chargé de veiller à la sécurité des produits alimentaires d'origine animale. Une équipe d'agents du service SSQA exerce ses missions à l'abattoir de Pont Sainte-Marie afin d'assurer le service vétérinaire d'inspection. Le service assure l'instruction des dossiers de demande d'agrément sanitaire pour la production et la mise sur le marché des denrées animales ou d'origine animale et gère le suivi de ces établissements. Il assure le suivi des établissements de remise directe au consommateur final dans le secteur alimentaire y compris les établissements de restauration collective et contribue à la gestion des non-conformités, alertes, toxi-infections alimentaires collectives et crises et à la prévention des risques sanitaires. Enfin, il est responsable de l'instruction des demandes de certification à l'export des denrées animales et d'origine animale.



14 200
bénéficiaires
de l'aide
alimentaire

31
mises en
demeure

170
inspections
d'établissements
agro-alimentaires, de
restauration collective
ou commerciale

2
fermetures
administratives

6
alertes
alimentaires
traitées

6
procès-verbaux
judiciaires
dressés



II RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

L'engagement financier sans précédent de l'État auprès des acteurs économiques a permis d'éviter que la crise sanitaire ne se mue en crise sociale de grande ampleur. Pour autant, la pandémie du COVID-19 a accru la vulnérabilité des plus défavorisés et requis de l'État une mobilisation sans précédent auprès des acteurs de première ligne – collectivités, associations, bailleurs – qui leur viennent en aide au quotidien.

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'État a alloué 860 000 euros en 2021 aux collectivités de l'Aube pour financer des actions de lutte contre la pauvreté.

Dans un département qui compte 150 000 habitants résident dans des communes rurales et près de 25 000 habitants des quartiers dits « politique de la ville », l'accès aux services publics est un enjeu de première importance. Les structures France Services garantissent l'accès à un socle de services publics à moins de 20 minutes de chez soi. Cette promesse d'accessibilité est en passe d'être tenue dans l'Aube avec 13 France Services labellisées au 31 décembre 2021. Dans le cadre du plan France relance se met en place une politique publique d'inclusion numérique qui se traduit notamment par le déploiement de points d'accueil numériques en Préfecture et le recrutement de conseillers numériques France Services qui ont aidé près de 2000 usagers dans leurs démarches administratives en 2021.

Le maintien de l'accès aux soins est aussi l'objet d'une constante attention de la part des services de l'État qui soutiennent l'installation de professionnels de santé via des dispositifs d'incitation financière, l'ouverture de maisons de santé pluriprofessionnelle et le développement de la télémédecine.

2.1 Le soutien aux projets des collectivités territoriales

Avec la prolongation du Plan France Relance, le montant des dotations aux collectivités territoriales a atteint **26 898 190 €** en 2021 dans le département.

Pour les fonds "classique"	9 865 039 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	1 652 456 € pour le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	2 768 825 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	922 259 € de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)
Pour le Plan France Relance	3 094 248 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de relance	4 044 771 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de rénovation énergétique	1 978 815 € de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)	

Il faut également noter la volonté du gouvernement d'investir dans le domaine de l'inclusion numérique avec la création du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales qui a permis de doter 22 collectivités pour un montant total de 302 598 €. Les dépenses d'ingénierie des collectivités ont été fortement soutenues en 2021, notamment pour le financement des chefs de projet des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Énergétique et des Petites Villes de Demain.

2.2 La lutte contre la pauvreté

En 2021, dans l'Aube, diverses actions de lutte contre la pauvreté ont été soutenues en lien avec la commissaire à la lutte contre la pauvreté du Grand Est, Anouchka Chabeau. Un premier appel à projet France relance de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté a été lancé en 2021. Ce dernier a permis de financer 5 projets relatifs à :

- la modernisation des dispositifs d'accès aux biens essentiels
- des dispositifs d'hébergement pour les jeunes en errance ;
- un dispositif "d'aller-vers" les personnes vivant à la rue et/ou en grande précarité afin de les amener à effectuer des démarches de santé ;
- une unité d'accueil mobile garantissant une alimentation chaude et équilibrée une fois par jour ;
- un dispositif "d'aller-vers" permettant de faciliter l'accès à une alimentation de qualité.

Cela représente 422 671 € de crédits de fonctionnement et d'investissement pour la période 2021 et 2022.



Un partenariat fort avec les collectivités
pour agir contre la pauvreté partout où elle se manifeste

860 068 €

de soutien de l'État aux collectivités pour financer des actions de lutte contre la pauvreté

Lutter contre la pauvreté, dans
toutes ses dimensions

2
Points Conseil Budget

financés à hauteur de **15 000 €**
pour prévenir le surendettement

13 000 €
d'investissements

pour l'amélioration et la
modernisation des accueils de jour

116 087 €

destinés à la lutte contre la
précarité menstruelle

2.3 L'hébergement des plus fragiles

Une action pour l'amélioration
de l'habitat



1 programme
local de l'habitat
opposable



3 opérations
d'amélioration de l'habitat
programmées
dont 1 nouvelle opération sur le
centre-ville de Troyes



151 028 €
pour le projet urbain du
quartier Jules Guesde
à Troyes



423 637 €
pour la démolition
de 106 logements
sociaux

Des efforts redoublés pour l'hébergement



217
places
d'hébergement
d'insertion



54
places
d'hébergement
pour la période
hivernale



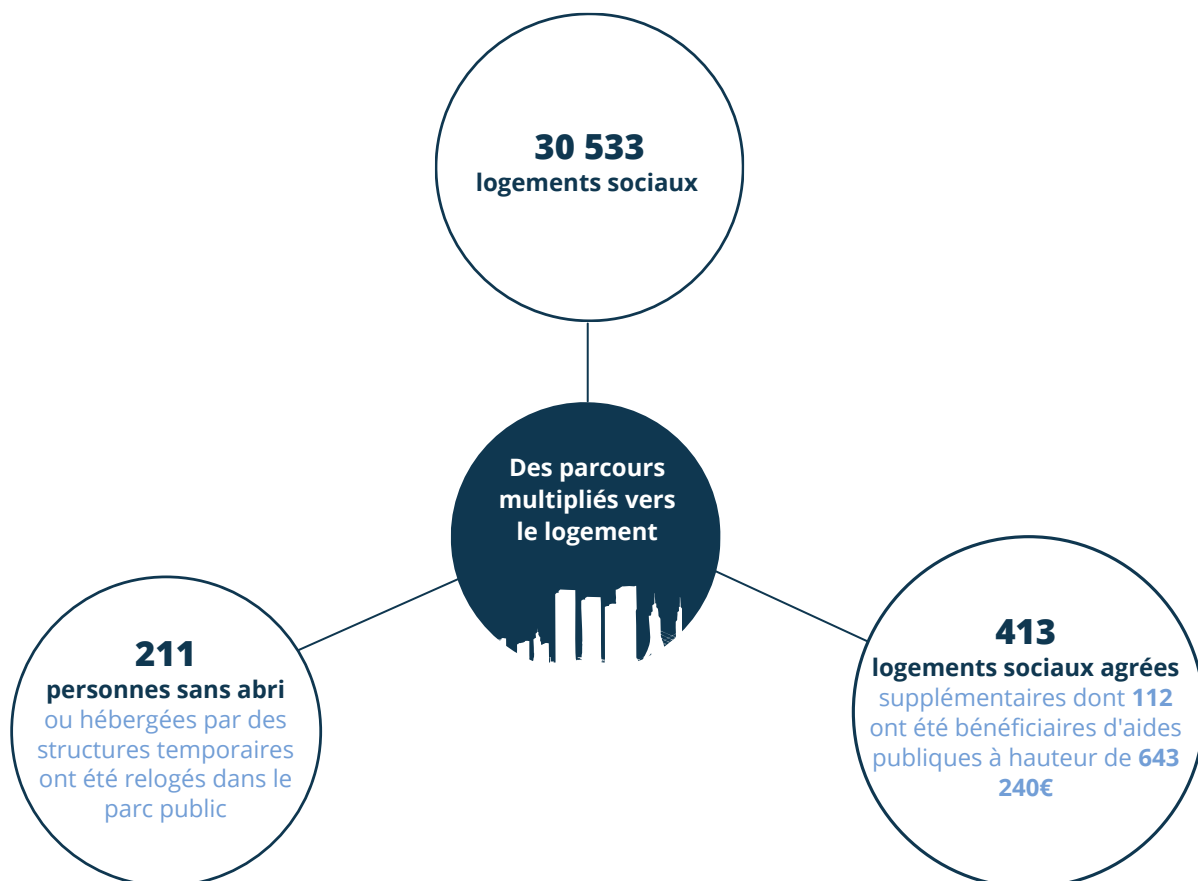
91
places de pension de
famille



5
logements
représentant 22
places en
intermédiation
locative dans le
cadre du plan
Logement d'abord



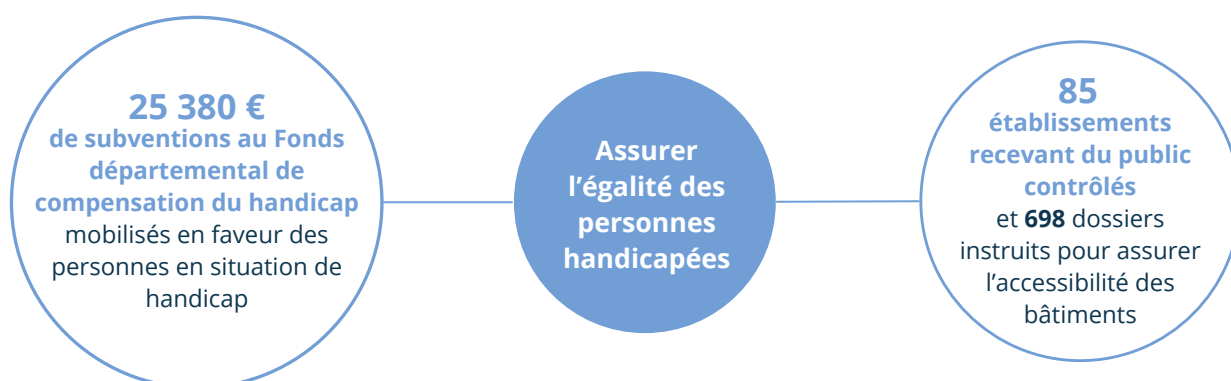
516
places
d'hébergement
d'urgence



2.4 L'accompagnement des personnes en situation de handicap



En 2021, dans un contexte sanitaire encore marqué par la COVID-19, le travail collectif sur l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'est poursuivi. Ainsi, la DDETSPP de l'Aube est restée pleinement associée aux travaux et délibérations d'organismes chargés du handicap, et notamment à ceux de la MDPH qu'elle finance pour le compte de l'État. La DDETSPP représente aussi l'État au sein de la CDAPH, du fonds de compensation du handicap ainsi qu'au sein de la commission exécutive de la MDPH. Ces instances participent, chacune à leur niveau, au respect des droits des personnes et à leur autonomisation financière, via l'allocation adulte handicapé (AAH) notamment.



Le handicap, une priorité aussi éducative

477

accompagnants
d'élèves en
situation de
handicap (AESH)

790

élèves
bénéficient d'un
accompagnement
par un AESH

41

unités
localisées pour
l'inclusion
scolaire (ULIS)

2

unités
d'enseignement
maternelle
autisme (UEMA)

27

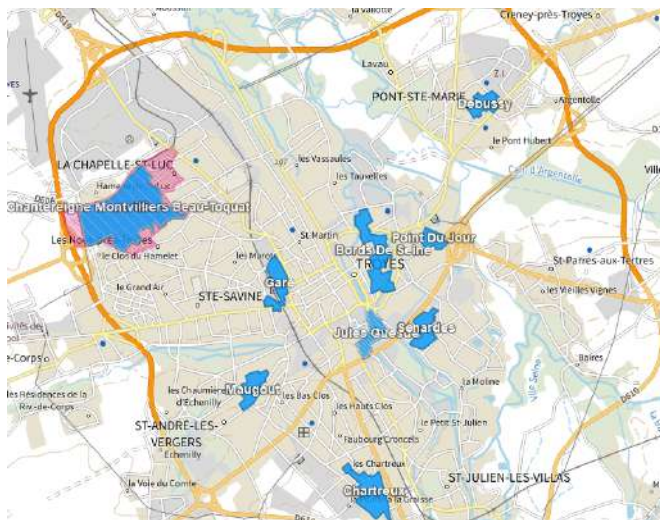
pôles inclusifs
d'accompagnement
localisés pour
coordonner les
actions



2.5 La cohésion urbaine et sociale dans les quartiers politique de la ville

En 2021 dans l'Aube, on recense 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) répartis sur 6 communes à savoir :

- **Troyes** : Bords de Seine, Chartreux, Gare, Jules Guesde, Point du jour, Sénardes ;
- **Pont-Sainte-Marie** : Debussy
- **Saint-André-les-Vergers** : Magout
- **Troyes, La Chapelle-Saint-Luc et les Noës-près-Troyes** : Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat
- **Romilly-sur-Seine** : Les Lumières-Alfred Boucher



2 contrats de ville avec Troyes Champagne Métropole et la Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine pour la période 2015-2023 autour de 3 piliers :

➤ Cohésion sociale

➤ Cadre de vie et renouvellement urbain

➤ Développement économique et l'emploi

1 480 754 €
dans les quartiers politique de la ville (QPV)
pour soutenir **123 projets associatifs**

1 041 526 €
alloués par l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine
(ANRU)

26 postes
d'adultes-relais

100 %
des classes de GS, CP et CE1 en
Réseaux d'Éducation
Prioritaires (REP) dédoublées
soit **144 classes**

Cordées de la réussite

Les "cordées de la réussite" désignent des partenariats mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou des lycées à classes préparatoires dénommés "têtes de cordées" d'une part, et des collèges ou lycées appelés "établissements sources" d'autre part, qui ont pour objectif de promouvoir la poursuite d'études et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

On retrouve dans l'Aube :

- 2 cordées de la réussite avec en tête de cordée l'UTT et Y SCHOOLS, regroupant **320** élèves dont 50 % en QPV) ;
- 2 nouvelles cordées (lycée Marie de Champagne, IUT) avec **18** établissements source dont la totalité des établissements en QPV.

Dispositif OEPRE

Déployé sur l'ensemble du territoire, ce dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" piloté et financé par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation Nationale, contribue à améliorer les chances de réussite des enfants à l'école, en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État autour de trois objectifs :

- l'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire) ;
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- la compréhension du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

Ce dispositif est mis en place sur chaque réseau d'éducation prioritaire accueillant a minima **120** parents sur **1 à 2** cours d'**1h30** par semaine.

La cité de l'emploi

Inaugurée le 10 février 2022, la Cité de l'emploi de Troyes Champagne Métropole est une démarche de collaboration des acteurs institutionnels et associatifs de la politique de la ville et de l'emploi visant à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Elle contribue à mobiliser :

- les dispositifs de droit commun ;
- les actions soutenues dans le cadre de la politique de la ville ;
- identifier les besoins non couverts par le droit commun ;
- proposer un accompagnement renforcé afin de développer la confiance en soi, remobiliser progressivement vers l'emploi et lever les freins à l'emploi.

Elle est destinée aux personnes éloignées de l'emploi, en rupture de parcours, aux allophones, aux femmes et aux familles monoparentales.



9
Quartiers Politique
de la Ville concernés

2.6 L'agenda rural

49% des Aubois vivent dans une commune rurale, soit plus de 150 000 habitants au total. Si la crise sanitaire a accru l'attractivité des espaces ruraux, il continuent de pâtir à des degrés divers d'un manque d'infrastructures et de services. Présenté en septembre 2019, l'agenda rural comporte 181 actions dont 92 étaient mises en œuvre deux ans plus tard et 77 en cours de réalisation à échelle nationale. Ces actions ont pour objectifs de permettre aux habitants ruraux de l'Aube de grandir, d'apprendre, de travailler, de se divertir, se soigner et vieillir sereinement.



Les structures France Services

Mises en place à partir de janvier 2020, les structures France Service rapprochent les services essentiels des habitants : « proche de vous, proche de chez vous ». Elles sont réparties sur l'ensemble du département accessible à 30 minutes. Les 13 France Services labellisées apportent des réponses aux demandes des usagers et organisent des rendez-vous en visioconférence pour les 10 partenaires du socle des services publics proposés : CPAM, MSA, CAF, Pôle-emploi, CARSAT, La Poste, le Conseil départemental, les ministères des Finances, de la Justice et de l'Intérieur.

Déploiement France Services dans le département de l'Aube

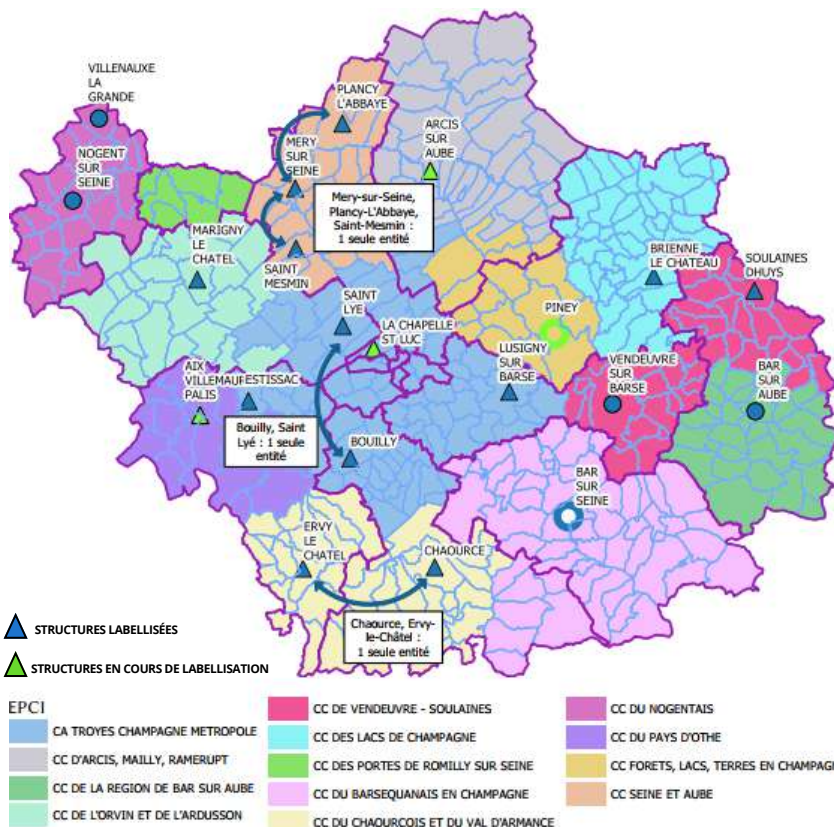
13 France Services
labellisées

€
899 179 €
investis

😊
83 %
de satisfaction

Sites France Services :

- Soulaines-Dhuys
- Bar-sur-Aube
- Saint-Lyé (antenne à Bouilly)
- Estissac
- Villenauxe-la-grande
- Marigny-le-Chatel
- Chaource (antenne à Ervy-le-Châtel)
- Venduvre-sur-Barse
- Lusigny-sur-Barse
- Nogent-sur-Seine
- Méry-sur-Seine
- Brienne-le-Château
- Structure mobile du Barséquanais



La téléphonie mobile



Le New Deal Mobile est un accord par lequel les opérateurs se sont engagés, en janvier 2018, à investir massivement pour étendre et améliorer leur réseau 4G. Le déploiement du dispositif dit de couverture ciblée, engagé durant l'été 2018, et toujours en cours, a permis à 38 communes de bénéficier de l'implantation d'un pylône leur assurant une couverture de qualité fin décembre 2021.

38
communes
couvertes

32
pylônes en
service

19
implantations
en cours

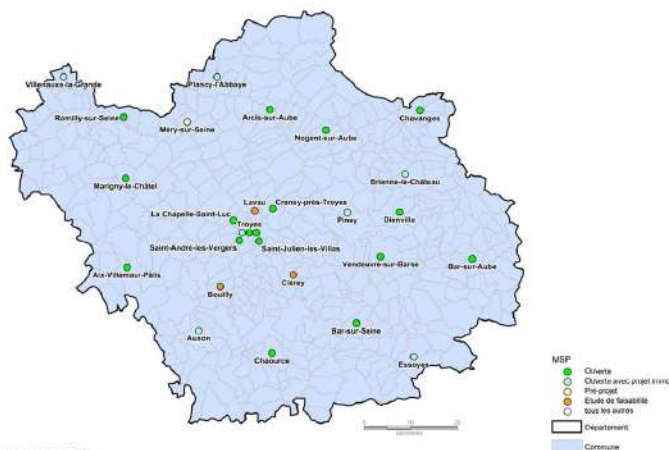
L'accès aux soins

L'action publique en faveur de l'accès aux soins de premier recours s'est poursuivie, en 2021, notamment, par le soutien aux structures d'exercice coordonné (les maisons de santé et les centres de santé). La Délégation Territoriale de l'Aube de l'ARS Grand-Est a porté, en ce sens, l'émergence d'un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur la commune de Bouilly ; ce projet fédère 12 professionnels de santé.

La Délégation Territoriale de l'Aube a soutenu, par ailleurs, l'émergence de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Troyes Champagne Métropole. Cette communauté, élargie aux acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire, permettra de fluidifier les parcours de santé et d'améliorer l'accès aux soins pour les patients. Fin 2021, l'Aube comptait ainsi, 24 MSP labellisées et 2 CPTS (1 CPTS en fonctionnement sur le Sud-Est Auboisi, 1 CPTS en construction sur le territoire de Troyes Champagne Métropole).



Implantation des MSP dans l'Aube
Juillet 2021



Source : ARS Grand-Est / DT10 au 07/2021

25 365
actes de
téléconsultations

200
médecins
généralistes
libéraux

356
infirmiers
libéraux

Les Petites Villes de Demain (PVD)

"Petites Villes de Demain" est un programme de l'ANCT destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, mais présentant des fragilités. Pour revitaliser ces territoires, il mobilise :

- un appui global en ingénierie ;
- des outils et des expertises sectorielles (ex : manager de commerce) ;
- un accès à un réseau professionnel étendu pour favoriser l'échange d'expériences.

La signature, dans les 18 mois de la convention d'adhésion, d'une convention-cadre valant Opération de revitalisation du territoire (ORT) permettra aux communes de bénéficier de nombreux avantages de l'ORT (ex : droit de préemption sur les locaux artisanaux et commerciaux, dispositif fiscal Denormandie pour l'investissement locatif dans l'ancien...). Les conventions-cadre PVD ont vocation à s'articuler avec les PTRTE.



11
communes
formant **9** PVD

81 354 €
de FNADT
pour des chefs de
projet PVD sur **3**
communes
volontaires

Les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique

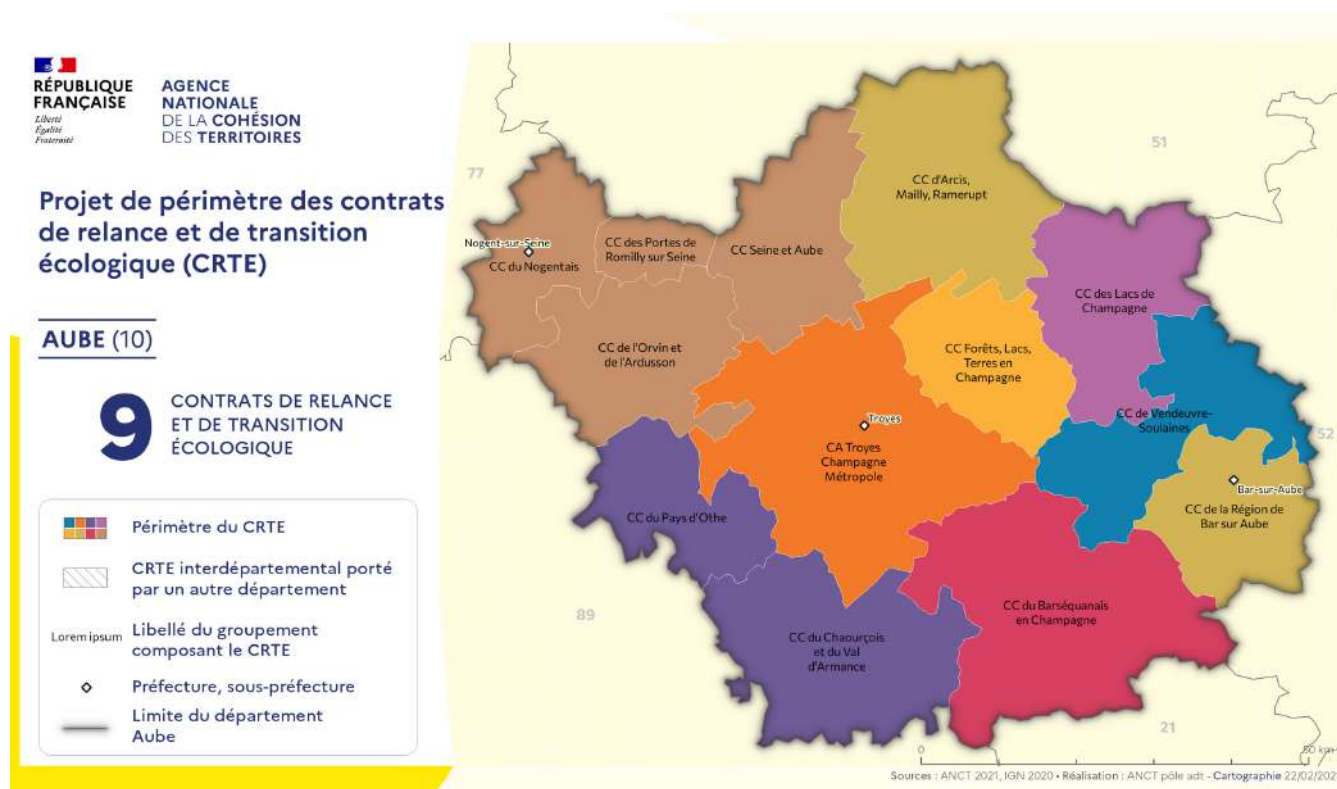
Les PTRTE sont des contrats signés par l'État avec des intercommunalités (Communauté de commune, Chambre d'agriculture, Pôle d'équilibre territorial et rural), le Conseil Régional et le Conseil départemental, qui s'articulent sur la période 2021/2026, autour de 3 axes :

- la transition écologique ;
- l'économie plurielle (proximité, relocalisation, production) ;
- la cohésion sociale et territoriale.

Les opérateurs (ANCT, Banque des Territoires, ANAH, CEREMA, ADEME) apportent de nouveaux moyens financiers et /ou en ingénierie qui facilitent des solutions sur mesure. La structure du PTRTE s'appuie sur :

- un diagnostic des atouts et faiblesses du territoire, à l'aube de la crise sanitaire et des défis environnementaux ;
- un projet de territoire à un horizon d'au moins 10 ans qui, sur cette base, hiérarchise les enjeux de développement ;
- un plan d'actions concrètes classées selon 2 temporalités : à court terme, pour la relance et la redynamisation rapide de l'économie et à moyen terme, pour les actions s'échelonnant au delà de 2026.

L'élaboration de chaque PTRTE a vocation à associer les habitants et les acteurs socio-économiques, qui peuvent être maîtres d'ouvrage d'opérations.



9
périmètres de
PTRTE

40 000 €
de subventions accordées
par l'Agence nationale de
cohésion des territoires
(ANCT) à **2** PTRTE

500
actions
en cours d'étude

2.7 La transition écologique des territoires



Accompagner les collectivités dans la transition écologique

3 territoires
à énergie positive
pour la croissance
verte

1 plan
climat-air
énergie
territorial

9
PTRTE

16
plans locaux
d'urbanisme
communal

2
plans locaux
d'urbanisme
intercommunal

Agir au plus près des Auboisiens

Au 31 décembre 2021, les particuliers auboisiens ont bénéficié de :

5 690
primes à la conversion
et bonus écologiques
aux véhicules



4 093
dossiers
MaPrimeRénov



46,9 millions €
de travaux pour réduire
l'empreinte carbone de
leur logement



2.8 Les grands projets

L'électrification de la ligne 4



La ligne ferroviaire Paris-Troyes-Mulhouse est en cours d'électrification sur le tronçon Paris-Troyes.

La réalisation de la première phase des travaux, cofinancés par les crédits des Contrats de Plan État (CPE) Région du Grand Est et de l'Île-de-France, retardée en raison de la crise sanitaire, devrait s'achever en novembre 2022.

Les premières études de la phase 2 sont lancées, afin de permettre l'enclenchement des prochaines étapes permettant l'aboutissement de l'électrification jusqu'à Troyes.

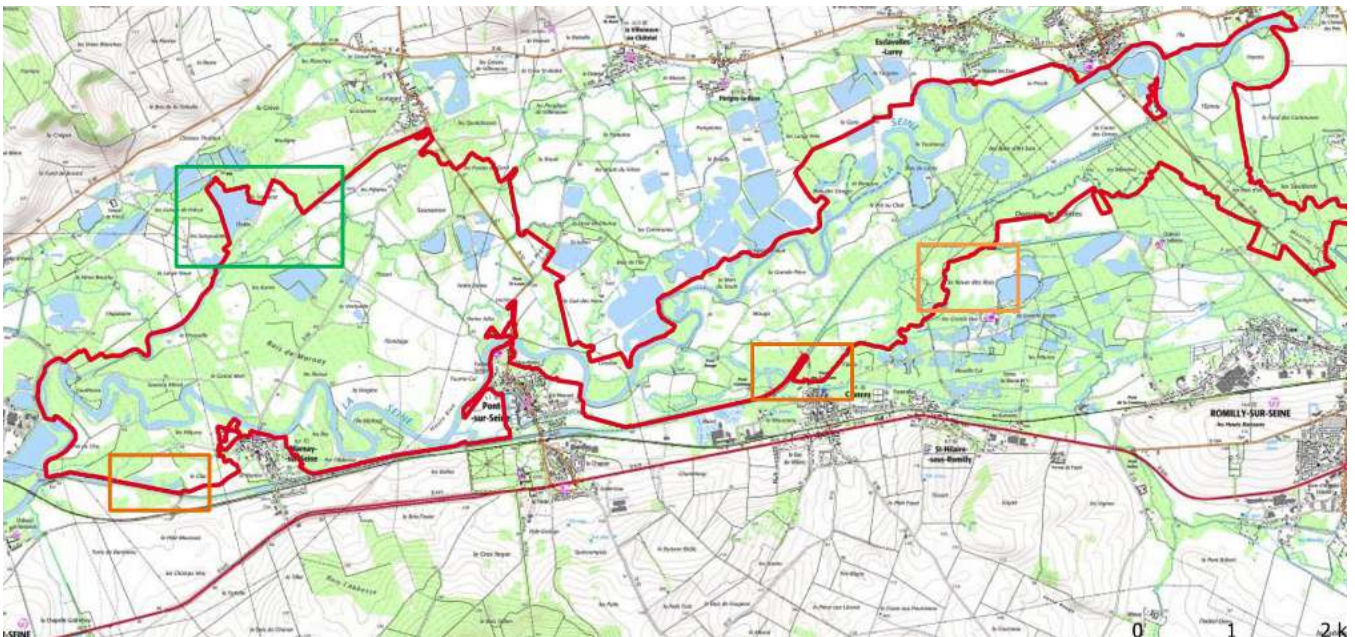
Clairvaux

À l'issue de l'appel à idées lancé en juillet 2019, l'État a pris la décision de poursuivre le travail de reconversion du site de Clairvaux au moyen d'un appel à projets. En coordination avec l'administration pénitentiaire, des travaux d'entretien (88 720 €) et des travaux d'urgence (118 953 €) ont été réalisés sur les bâtiments classés/inscrits monument historique (MH), propriétés du ministère de la Justice. Avec l'appui de la conservation régionale des monuments historiques (CRMH), la DRAC a mobilisé 200 000 € afin de mener une étude de diagnostic portant sur le projet de restauration du couvert du grand cloître et de la stabilité des ouvrages et a poursuivi les diverses études nécessaires à la continuité du projet de reconversion du site.



407 673 €
pour la réhabilitation du site de Clairvaux

Réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise



Localisation du projet de réserve naturelle nationale de la Bassée auboise (Aube/Marne)

Une réserve naturelle nationale (RNN) est un outil de protection à long terme des espaces et des espèces représentatifs de la diversité biologique. La gestion est confiée à un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Se projet de réserve naturelle nationale de la Seine champenoise (Aube/Marne) est un projet de territoire au cœur de la vallée de la Seine. À l'issue d'un travail de concertation mené avec les élus du territoire, les membres ont adopté à la majorité ce nouveau nom, afin la différencier de la réserve naturelle nationale de La Bassée. La Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise représente 24 km de cours d'eau (Seine), 20% de prairies, 27 % de boisements alluviaux, 25% de peupleraies et 4 anciennes gravières.

2 486
hectares
dont **4** communes qui
regroupent **75%** de
cette surface

10
communes
concernées
dont **7** dans l'Aube
et **3** dans la Marne

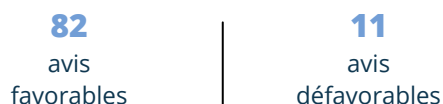
2.9 La préservation des espaces naturels et protégés

L'aménagement des espace est notamment surveillée par la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Cette commission se réunit mensuellement afin d'émettre des avis sur des projets de constructions dans des zones agricoles, naturelles et sur les réalisations ou évolutions des documents d'urbanisme.

En 2021, **93 dossiers** ont été présentés dont :



Suite à la présentation de ces dossiers, la commission a rendu :



Ces derniers étant principalement liés à des projets de maisons d'habitation situées hors des parties actuellement urbanisées, lesquels auraient contribué au mitage des territoires ruraux et à la consommation de terres agricoles.



La régulation de la faune sauvage et plus particulièrement des sangliers, demeure un enjeu important sur le territoire aubois. Les niveaux de prélèvements conséquents de sangliers imposés au cours des dernières campagnes permettent d'entrevoir une baisse des populations. Cette tendance se confirme à nouveau cette saison avec une stabilisation des surfaces de dégâts agricoles occasionnés par les sangliers.

Cependant, quelques massifs forestiers nécessitent de maintenir une pression de chasse élevée car les populations y sont encore trop importantes.

De nombreuses opérations de tirs de nuit ont été délivrées aux lieutenants de louveterie (54 arrêtés en 2021) afin de poursuivre cette régulation en dehors des périodes de chasse.

Par délibération du 23 avril 2021, la Région Grand-Est a engagé le renouvellement du classement du territoire de la Forêt d'Orient en Parc naturel régional.

Le périmètre d'étude du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient rassemble 91 communes dont 33 communes supplémentaires. Cette extension entraîne une augmentation de 46 % de la surface du Parc et une augmentation de 21 % de la population.

Afin de formuler un avis d'opportunité sur ce périmètre d'étude, la préfète de Région a sollicité l'avis du Conseil National de Protection de la Nature, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et des services de l'État régionaux et départementaux.



© Pascal Bourguignon
Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Le PNRFO couvre :



L'Office national des forêts (ONF)



Outre ses missions de police, l'ONF contribue en tant que gestionnaire des forêts publiques à la protection effective d'espaces naturels, via son réseau de réserve biologique (127 ha dans l'Aube), l'animation de sites Natura 2000 (investissement de 33 500€ en 2021), le développement d'actions contractuelles associées (2 nouveaux contrats sur 32 ha) et un travail auprès des communes et partenaires sur le déploiement de nouvelles aires protégées. La restauration des cours d'eau est également au cœur des actions de l'ONF, avec 41 600 € investis sur cette thématique pour 8 km de cours d'eau restaurés en 2021 (en association avec l'AESN et les partenaires locaux). Par ailleurs, l'ONF continue de déployer ses actions en faveur de la biodiversité (îlots de vieux bois...) à travers les aménagements forestiers, valant garantie de gestion durable, en forêt domaniale et des collectivités.

33 agents

dont :
29 techniciens forestiers
4 responsables d'unités territoriales

49 400 hectares

dont :
28 900 ha de forêts de collectivités
15 640 ha de forêts domaniales
4 860 ha d'autres forêts

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB interviennent sur quatre thématiques principales :

- La gestion quantitative de la ressource et de la qualité de l'eau, ainsi que la préservation des milieux aquatiques ;
- La protection des espèces patrimoniales de faune et de flore ;
- La protection des habitats et du patrimoine naturel ;
- La police cynégétique et piscicole (sécurité à la chasse etc...)

En connaissance, ils concourent au suivi de la faune sauvage et des écosystèmes, à la veille sanitaire, et l'observatoire des étiages. En appui aux politiques publiques, ils apportent leurs expertises techniques aux partenaires institutionnels (avis) et réalisent les constats d'attaque sur les troupeaux (loup dans le département de l'Aube). Pour la mobilisation des acteurs et citoyens, ils apportent leur savoir aux établissements scolaires, élus, entreprises et grand public.



Surveillance du territoire



Recherche de mulettes épaisses



Intervention en cours d'eau

14 agents

de l'environnement affectés dans le Service départemental de l'OFB de l'Aube en 2021

36

procédures judiciaires

dont :
16 en matière d'eau et milieux aquatiques
8 pour les espèces protégées
8 pour la chasse
3 pour la pêche
1 pour la protection des habitats et du patrimoine naturel.

8 450 €

d'indemnisation pour les attaques animales portées aux troupeaux

10 781

prélèvements d'animaux pour réguler les espèces

Natura 2000 : tous les secteurs classés du département font désormais l'objet d'une animation spécifique

À la fin de l'année 2021, 19 sites aubois sur les 21 que compte le département, font l'objet d'une animation dans le cadre de marchés passés avec des prestataires par la DDT et la DREAL Grand Est. L'année 2021 a par ailleurs été très riche dans le déploiement de contrats :

- **2 contrats forestiers** favorisant le maintien de bois sénescents ont été signés, l'un avec la commune d'Épothémont en forêt communale et l'autre avec un groupement forestier, dans le massif des Bas-Bois.
- **1 contrat forestier** de réouverture d'anciennes clairières forestières en forêt domaniale de Clairvaux a été signé avec l'ONF.
- **1 contrat** ni agricole ni forestier a été signé avec la commune Haut-marnaise de Rives-Dervoises, à proximité immédiate de l'étang de La Horre, afin de transformer une ancienne peupleraie en prairie de fauche.
- **1 contrat** ni agricole ni forestier de réouverture de « savarts » typiques de la Champagne crayeuse a été signé avec l'ONF sur le site de la Garenne de La Perthe.
- **1 contrat** ni agricole ni forestier de réouverture du marais de la pâture de Beaulieu a été signé avec le CENCA, sur la commune du Mériot.

Au cours de l'année 2021, **55 dossiers** d'évaluation d'incidences Natura (EIN) ont été instruits.



Site Natura 2000 du marais de Villechétif



Site de l'Etang de la Horre

21
sites Natura 2000

88 000 ha
au total

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) sont des secteurs naturels « de connaissance », sans portée réglementaire. Leur inventaire a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dès 1982, dans le cadre d'un plan national d'acquisition de connaissances naturalistes. Réparties en ZNIEFF de type I pour les milieux spécifiques de faible surface et en ZNIEFF de type II pour les vastes ensemble homogènes, elles font l'objet de fiches technique téléchargeables sur le portail de la biodiversité en France. (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>)

La DDT veille à ce que ces zonages, présentant de réels enjeux de préservation de la biodiversité locale soient pris en compte dans chaque projet et document de planifications auxquels elle contribue.

212
ZNIEFF

123 000 ha
au total

2.10 Le numérique au service du public

Le numérique au service du public

L'ensemble des démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures doivent désormais être réalisées sur internet, par le biais de téléprocédures. Ces démarches concernent principalement les certificats d'immatriculation, les permis de conduire et les CNI-passeports.

En complément des France Services, le ministère de l'Intérieur met des points d'accueil numériques à disposition des personnes non équipées, non connectées à internet ou peu habituées à l'usage d'un ordinateur. Équipés d'ordinateurs et d'imprimantes, ces points d'accueil sont accessibles dans toutes les préfectures et sous-préfectures. Des médiateurs numériques peuvent guider les personnes qui en ont besoin dans la réalisation de leur démarche à accomplir auprès du ministère de l'Intérieur.



4 conseillers numériques



4 sites "points numériques"
pour accompagner les usagers



1 911 usagers accueillis



1 911 téléprocédures

Dématérialisation des titres de séjour

Pour certaines procédures, les ressortissants étrangers sollicitent désormais leurs titres sur une nouvelle application dite ANEF (administration numérique pour les étrangers en France). La dématérialisation des demandes de titre de séjour présente l'avantage d'un seul passage au guichet pour la délivrance du titre. Cette interface ergonomique rend également compte au demandeur de toute évolution et avancement dans l'instruction de son dossier. L'ANEF concerne actuellement les démarches les plus simples et aura vocation à se généraliser à l'ensemble des procédures.



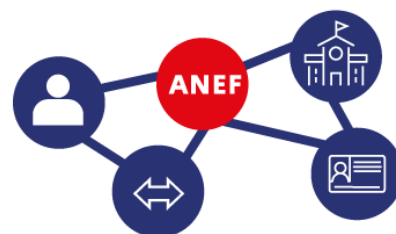
3 630 demandes de titres de séjour



713 demandes ont été traitées sur l'ANEF

www.

Création d'une adresse dédiée sur le site de la préfecture et mise à disposition d'une foire aux questions



4 970 mails traités pour les déclarations de l'impôt sur le revenu



Création de Signal Conso
pour signaler les violations des droits des consommateurs



III GARANTIR LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les mesures de confinement requises par la lutte contre la pandémie de COVID 19 ont considérablement complexifié l'organisation des élections départementales et régionales. Prévues en mars avant d'être reportées, elles se sont tenues les 20 et 27 juin.

Grâce à l'engagement remarquable des communes, de citoyens volontaires ainsi que des forces de l'ordre qui ont recueilli près de 2500 procurations, plus de 60 000 Auboisiens se sont exprimés lors de ces scrutins. L'État a financé l'achat de matériels de protection sanitaire afin d'assurer la sécurité sanitaire des bureaux de votes dans 141 communes.

Les dysfonctionnements inacceptables dans l'acheminement de la propagande électorale du premier tour des élections départementales et régionales ont depuis été l'objet de mesures correctives afin que pareille déconvenue ne se reproduise pas lors des prochains scrutins.


3.1 Les élections régionales et départementales

Reportées en raison du contexte sanitaire, les élections régionales et départementales se sont tenues les 20 et 27 juin, en raison du contexte sanitaire. Ces élections se sont révélées un défi logistique, humain et juridique afin d'assurer la sécurité des électeurs, des élus et des agents mobilisés pour tous les bureaux de votes. L'État a équipé les communes en matériel sanitaire et les a accompagnées dans l'application d'un protocole sanitaire adapté.

Les élections régionales

9 conseillers régionaux dans l'Aube


32,05 %
de participation


203 372
électeurs ont votés



99
candidat(e)s


2 439
procurations
établies par les forces
de l'ordre et le tribunal
judiciaire

Les élections départementales

34 conseillers départementaux aubois


32.25 %
de participation


203 404
électeurs ont voté


61
binômes de candidats


2 586
procurations
établies par les forces
de l'ordre et le tribunal
judiciaire

73 656 €

d'aides à l'achat des parois de protection afin d'assurer la
sécurité sanitaire des bureaux de vote dans 141 communes

3.2 Le conseil et le contrôle de légalité

En 2021, les collectivités locales ont transmis 34 429 actes aux services de la préfecture et des sous-préfectures dans le cadre du contrôle de légalité. Cette année, un suivi particulier a été effectué pour l'application effective au premier janvier 2022 du régime horaire de 1607 heures annuelles au sein de la fonction publique territoriale. Le conseil aux collectivités constitue également une mission essentielle des services de l'État dans le département. Ce conseil prend diverses formes : juridique, financière ou technique. La préfecture a été destinataire de 635 demandes d'analyses juridiques (dont les deux tiers portaient sur les affaires générales et l'intercommunalité).



34 429
actes contrôlés :

5 890
en matière de commande
publique

5 307
en matière de fonction
publique territoriale

4 131
en matière d'urbanisme



IV SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

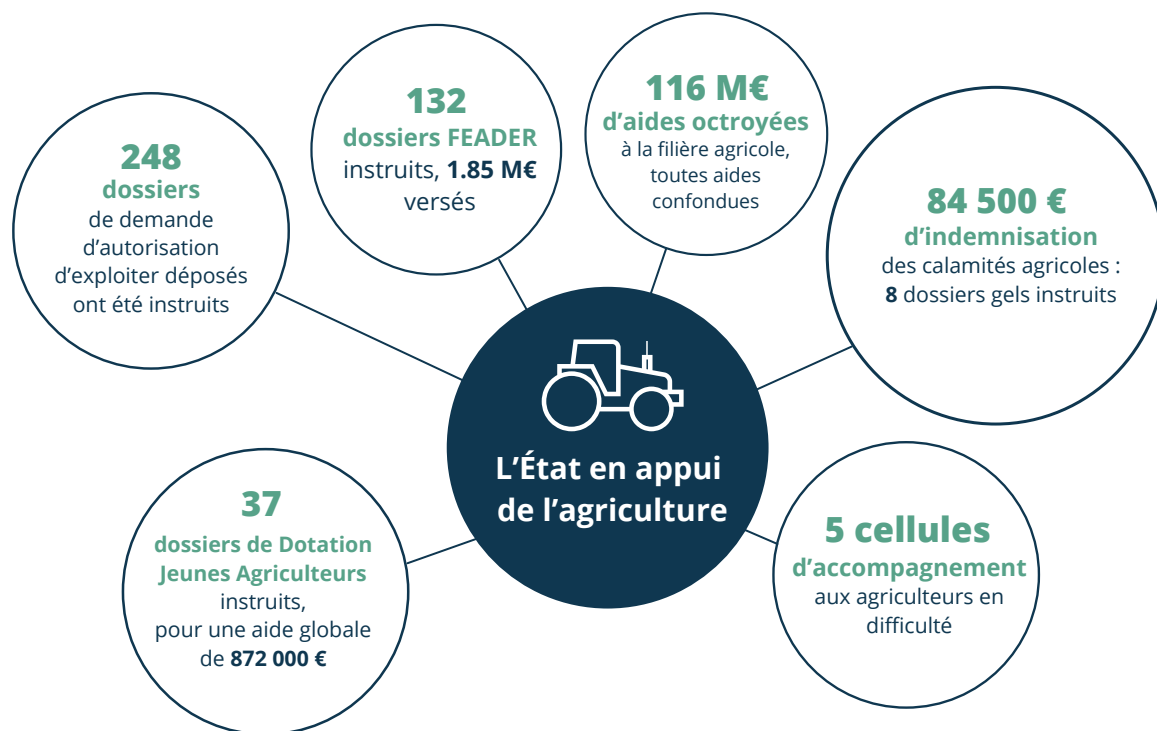
En 2021 comme en 2020, les mesures sanitaires ont continué à peser sur l'activité des entreprises. Les dispositifs de soutien mis en place par l'État leur ont permis de préserver l'emploi et leurs capacités de production. Le fonds de solidarité a alloué 156 millions d'aides à 8 289 entreprises dans l'Aube en 2021. Plus de 200 entreprises ont bénéficié d'une autorisation d'activité partielle.

L'année 2021 a aussi été marquée par une reprise de l'activité économique qui soulève d'autres problématiques d'approvisionnement, de recrutement et d'inflation. La transformation et la performance des entreprises est au cœur du plan France relance qui a été déployé à compter de 2021. 37 millions d'euros de projets industriels ont été soutenus dans l'Aube. 3 300 entreprises ont bénéficié de la baisse des impôts de production pour un montant total de soutien financier annuel correspondant estimé à 48 millions d'euros.

Dans le secteur agricole, la crise sanitaire s'est doublée d'évènements climatiques qui ont affecté la production sans altérer pour autant la dynamique d'investissement soutenue par le plan de relance. 116 millions d'euros d'aides ont été alloués au secteur agricole au total et 300 exploitations de l'Aube ont été bénéficié du volet transition agricole, alimentation et forêt du Plan de relance.

4.1 Le soutien à l'agriculture

Malgré la crise sanitaire et la crise climatique (gel printanier et inondations estivales) que la filière agricole a dû affronter au cours de l'année 2021, la dynamique d'investissement pour améliorer la productivité tout en préservant l'environnement n'a pas été altérée. Cette dynamique a été notamment soutenue par les mesures du Plan France Relance et du plan de soutien pour les agriculteurs affectés par les pertes de récolte dues aux aléas climatiques. Un comité de pilotage associant notamment la DDT, la Chambre d'agriculture et les collectivités a été mis en place dans l'Aube pour faciliter l'accès aux dispositifs.



Les aides de la politique agricole commune (PAC)

L'accueil des agriculteurs à la DDT, pour un accompagnement spécifique dans leur télédéclaration des demandes d'aides était organisé uniquement sur rendez-vous du 1er avril au 17 mai.

Près de 2700 demandeurs ont bénéficié des aides du premier pilier de la PAC versées en deux fois :

- un acompte de 70 % à la mi-octobre ;
- le solde à la mi-décembre.

Au total, une enveloppe globale d'aides d'un montant de 81,77 millions € a été distribuée ainsi :

- Aides découplées surfaciques: 79,4 millions € pour 2 688 demandeurs ;
- Aides bovines: 1,13 million € pour 303 éleveurs ;
- Aides ovines/caprines : 300 000€ pour 51 éleveurs ;
- ICHN: 936 000 € pour 116 demandeurs.

Les aides couplées végétales, l'aide à l'assurance récolte, les aides relatives aux Mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique sont versées au cours du premier semestre 2022. L'enveloppe globale pour ces aides complémentaires en cours de versement est estimée à plus de 12 millions € pour la campagne 2021.

2 700 demandeurs
ont bénéficié des aides
du premier pilier de la
PAC

2 700 dossiers
relevant de la PAC ont
été instruits en 2021

94 millions €
d'aides octroyées

Soutien aux exploitants agricoles

Les aléas climatiques ont à nouveau marqué la campagne culturale 2021 avec une période de gel début avril et des excès de pluviométrie en juillet. Ces événements climatiques ont mis à mal les productions agricoles. Le plan de soutien annoncé par le Gouvernement dès la fin mai a décliné les mesures suivantes d'accompagnement :

Le maintien des aides de la PAC
y compris sur les surfaces agricoles dont les récoltes ont été détruites par les inondations estivales

1,25 million €
pour le dégrèvement de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

12 millions €
de prise en charge des cotisations sociales MSA en cours d'instruction

84 500 € d'aide
pour **8** dossiers concernant la mobilisation du régime des calamités agricoles pour les arboriculteurs et les apiculteurs

Le plan de compétitivité des exploitations agricoles

L'appel à candidatures (AAC) du Plan de compétitivité des exploitations agricoles a été ouvert en février pour un dépôt des demandes d'aides jusqu'au 31 mai, échéance repoussée au 12 juin en raison de la crise sanitaire. L'AAC portait sur les projets d'investissement dans le domaine de l'élevage, de la diversification et de la reconquête de la qualité de l'eau.

103 dossiers
ont été financés dont :

61
pour la reconquête de la qualité de l'eau

23
pour la diversification des cultures

19
pour l'élevage

Ces projets sont cofinancés par le FEADER et une aide nationale pour la plupart (État, Région ou Agence de l'eau). Ils ont bénéficié d'un accompagnement à hauteur de **1,85 million €**.

Le déploiement du volet, alimentation et Forêt du Plan de relance

La DDT anime un comité de pilotage des mesures de ce volet composé notamment de la Chambre d'agriculture, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Les 3 priorités du volet sont :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire (plan protéines végétales avec aides aux investissements, modernisation des abattoirs, pacte biosécurité - bien-être animal en élevage) ;
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français (programme « Plantons des haies », dispositif alimentation et solidaire, projets alimentaires territoriaux, aide à la conversion des agro-équipements et aux investissements de protection face aux aléas climatiques) ;
- Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique (renouvellement forestier).



Visite de l'abattoir départemental par M. le Préfet. Une aide du Plan de relance à hauteur de 320 000 € a été attribuée pour la modernisation des équipements

Au total sur le département, ce sont près de 300 porteurs de projets qui ont bénéficié de l'accompagnement du Plan de Relance avec une aide cumulée de plus de 6 millions d'euros.

300
bénéficiaires

200
actions
réalisées

280 ha
de forêt
replantée

4.2 Le soutien aux entreprises

A l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée par un fort soutien de l'État aux entreprises touchées par la crise sanitaire. Les fermetures administratives, la prise en charge des salariés vulnérables et des parents contraints de garder leurs enfants ont donné lieu à un recours massif au dispositif d'activité partielle en 2021. Ainsi, plus de 2000 établissements ont sollicité le bénéfice de l'activité partielle sur l'ensemble de l'année 2021. La situation économique s'est depuis améliorée, soulevant de nouvelles problématiques comme celle de l'approvisionnement et du recrutement avec de fortes tensions dans la plupart des secteurs d'activité. L'État reste néanmoins vigilant aux situations de fragilité que rencontrent les entreprises dont l'activité a été affectée de manière plus durable par la crise sanitaire. La mise en place d'un comité de sortie de crise permet un suivi coordonné des moyens mobilisables pour accompagner ces situations.

**156 millions €
d'aides**

dans le cadre du Fonds de Solidarité pour **8 289** entreprises au 31 décembre 2021 soit un montant de **18 908 €**

**2 931
entreprises
bénéficiaires**

des prêt garantis par l'État (PGE) pour **548 millions €** (montant moyen de **187 132 €**)

**2 124
entreprises
ont bénéficié**
d'une autorisation
d'activité partielle

**8
entreprises
suivies par le
CODEFI**

(Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises)

**50 000 €
de prêts
participatifs**

accordés par
l'intermédiaire du CODEFI

**87
entreprises
bénéficiaires du
FNE Formation**

pour **705** salariés

**60
entreprises**
ayant eu recours au
dispositif d'activité
partielle de longue durée
(APLD)



**850 bénéficiaires du
Plan France Relance**

au 31 décembre 2021

**4
bénéficiaires**

du Fonds de modernisation automobile et aéronautique

**11
bénéficiaires**

du soutien à l'investissement industriel dans les territoires

**1
lauréat**

du soutien financier à la vente des matières plastiques recyclées

4.3 Le soutien à l'emploi et l'insertion professionnelle

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Dans l'Aube, l'objectif est d'atteindre 1 180 salariés en insertion accompagnés d'ici la fin 2022. C'est pourquoi, une nouvelle structure d'insertion a été créée en 2021 : l'entreprise d'insertion par le travail indépendant IMPULS'AUBE, avec l'objectif d'accompagner 70 travailleurs indépendants.

24
conventions signées
avec des structures d'insertion
par l'activité économique

773
personnes accompagnées
en SIAE
la fin octobre 2021

Entreprises adaptées

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, les entreprises adaptées ont bénéficié en 2021 de la mobilisation exceptionnelle du fonds d'appui à la transformation des entreprises adaptées (FATEA), associée à un objectif de créations d'emploi.

5
entreprises adaptées
dans l'Aube accueillant plus de
150 travailleurs handicapés

2 231 769 €
d'aides au poste versées
pour le recrutement et
l'accompagnement de travailleurs
handicapés

27 434 €
versés
au titre du FATEA

Club des entreprises inclusives

L'État co-finance avec le Conseil départemental le club des entreprises inclusives aubois, porté par la CCI depuis 2019. Ce club est composé de 64 entreprises, qui appartiennent à des secteurs variés (industrie, hôtellerie/restauration/tourisme, intérim et ressources humaines, bâtiment...). Le club est en étroite partenariat avec les acteurs de l'inclusion du département (missions locales, structures IAE, entreprises adaptées, associations...), des établissements scolaires, des collectivités afin de co-construire des actions avec les entreprises membres. En 2021, le club a poursuivi ses actions de communication afin d'étendre son rayonnement auprès des entreprises.

11
actions de
sensibilisation
en milieu scolaire

127
stages
réalisés au sein
des entreprises du
club

20
actions en
faveur de
l'alternance

24
recrutements
par les
entreprises

Le plan 1 jeune 1 solution

- une aide exceptionnelle de **5 000 €** aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation
- **3 692** contrats ont bénéficié de la prime à l'apprentissage et **401** contrats de la prime de professionnalisation
- **700** Garanties jeunes contractualisées entre jeunes et missions locales en 2021
- **2 100** Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- **901** contrats aidés dont :
 - **202** parcours emplois et compétences jeunes (PEC)
 - **244** PEC venant des QPV et ZRR
 - **455** contrats initiative emploi jeunes (CIE)
- **4 000 €** d'aide attribuée aux entreprises qui embauchent en CDI ou CDD de 3 mois et plus (cette aide a pris fin le 30 juin 2021)

Le contrôle de l'application du droit du travail

L'unité de contrôle de l'inspection du travail est en charge de veiller à l'application effective du droit du travail dans les entreprises. Par son action, elle contribue à l'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés.

Ces missions se traduisent par :

- le contrôle de l'application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects : santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel (selon l'institution présente dans l'entreprise : comité d'entreprise, délégués du personnel, comité social et économique...), durée du travail, contrat de travail, travail illégal... ;
- le conseil des usagers (employeurs, salariés et représentants du personnel) sur leurs droits et obligations ;
- la participation de la conciliation amiable entre les parties, notamment lors des conflits collectifs.

La Direction Générale du Travail fixe chaque année des actions de contrôle prioritaires. En 2021, les actions prioritaires ont porté sur les thématiques suivantes :

- le contrôle des prestations de service internationales ;
- la lutte contre le travail illégal ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la prévention des chutes de hauteur ;
- la prévention du risque amiante ;
- le contrôle des établissements ICPE ;
- la prévention du risque COVID.

1 203 interventions ont été réalisées dont :

452
contrôles

260
enquêtes

Ces contrôles constituent principalement un travail de **prévention**, à travers :

993
lettres d'observations

144
décisions de retrait de
travail de situations de
danger

41
mises en demeure

Par ailleurs, en cas d'**infractions graves** ou de **persistance de manquement** ces contrôles se sont traduits par des **sanctions pénales et administratives**, à travers :

16
procès-verbaux
judiciaires

60
rapports à sanctions
administratives



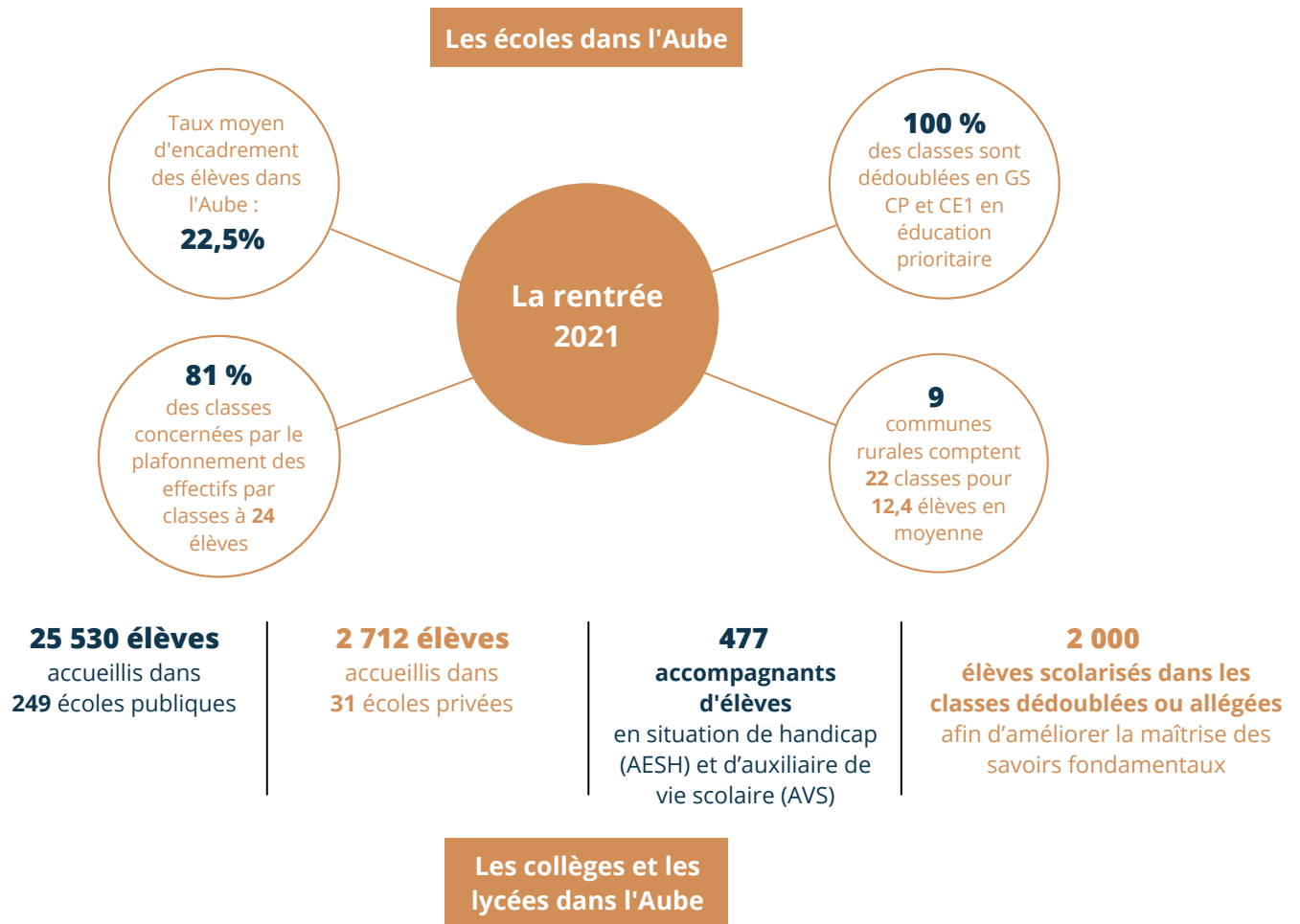
V FAIRE GRANDIR LES GÉNÉRATIONS

Dans une année scolaire 2020-2021 encore très perturbée par la pandémie, les services de l'Éducation nationale et les enseignants ont su faire montre d'un immense engagement et d'importantes capacités d'adaptation pour continuer à assurer la transmission des savoirs fondamentaux aux 55 000 élèves scolarisés dans l'Aube.

L'égalité des chances est au cœur du pacte républicain et se concrétise par des mesures telles que le plafonnement à 24 élèves des effectifs des classes de grande section, de CP et CE1 qui s'applique à 84 % des classes dans l'Aube en 2021, ou le dispositif « devoirs faits » qui bénéficie à 25 % des collégiens aubois.

5.1 L'accès à l'éducation

L'école n'est plus obligatoire à partir de 16 ans mais l'Education Nationale est tenue de proposer une formation à toute personne âgée entre 16 et 18 ans et qui en fait la demande. Permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui), tels sont les objectifs de l'école et le fondement des mesures mises en œuvre dans l'Aube par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).



Dans le prolongement de l'enseignement du premier degré, le collège qui accueille sans examen tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire, a pour objectif premier de permettre à tous d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Il prépare également les élèves à la poursuite de leur scolarité en lycée dans la voie générale, technologique ou professionnelle. Implanté dans le département depuis la rentrée scolaire 2017, le dispositif « Devoirs faits » s'adresse à des élèves volontaires, collégiens et élèves de 3ème prépa-métiers, et tout particulièrement aux familles qui ne disposent pas des ressources ou du temps nécessaire pour accompagner leur enfant dans la réalisation de leurs devoirs. Chaque élève qui le souhaite peut bénéficier, au sein de l'établissement, de deux heures d'accompagnement (en moyenne) sur un temps en dehors des heures de classe. L'aide est assurée très majoritairement par les professeurs de l'établissement (73%), mais également par des assistants pédagogiques, d'éducation ou des volontaires service civique.

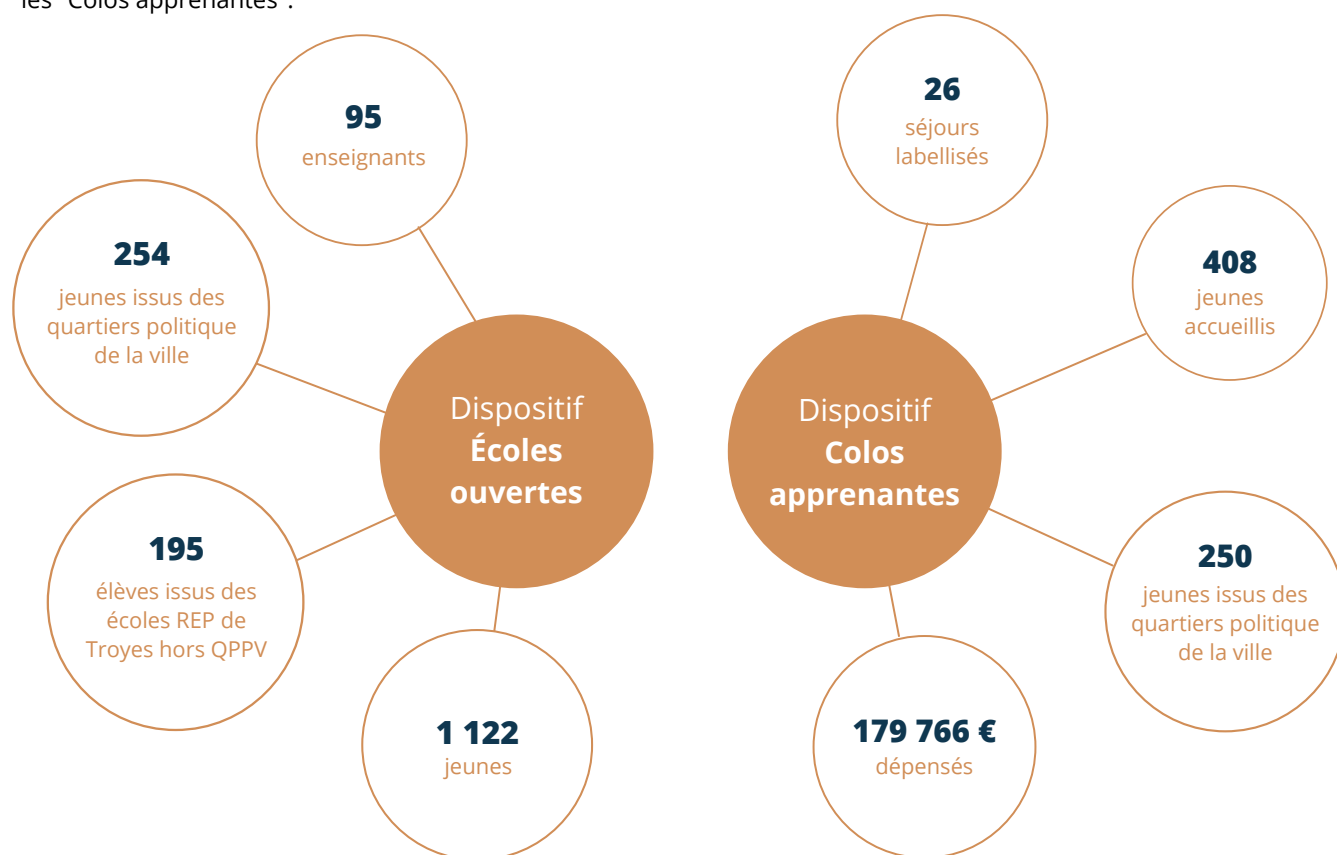
21 607 élèves
accueillis dans
35 collèges et lycées publics

4 889 élèves
accueillis dans
14 collèges et lycées privés

333 élèves
présentant des difficultés scolaires importantes accueillis dans
26 classes de SEGPA

Opération "Vacances Apprenantes"

Mise en œuvre lors des congés scolaires depuis l'été 2021, l'opération "vacances apprenantes" permet aux élèves de consolider les fondamentaux par une approche pédagogique différente. Ce dispositif regroupe les "Écoles ouvertes" et les "Colos apprenantes".



L'enseignement supérieur public

534 étudiants
inscrits en première année de formation post bac dans les lycées publics du département de l'Aube

3 255 étudiants
à l'Université Technologique de Troyes (UTT)

2 827 étudiants
à l'Université de Reims Champagne-Ardennes (URCA)

397 étudiants
à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

L'enseignement supérieur privé

2 000 étudiants
dans le groupe Y SCHOOLS

328 étudiants
à l'École polytechnique féminine (EPF)

40 étudiants
à l'École supérieure de travaux publics (ESTP)

25 étudiants
à l'École Sylvia

170 étudiants
formations recensées en totalité

5.2 L'accès au sport

L'Agence Nationale du Sport contribue à l'accès au sport à travers différents dispositifs promouvant la construction et rénovation d'équipements sportifs. Ces aides sont versées aux porteurs de projets qui sont essentiellement des collectivités et des structures sportives.

En 2021, l'ANS a financé les projets aubois qui relèvent des :

- Centres de préparation des jeux dont la CIME (Complexe international multisports et d'escalade) et une piste de BMX à hauteur de 1 087 000 € ;
- Équipements structurants et à accès libre : 9 structures ont été subventionnées à hauteur de 572 000 €.

L'accès au sport est également une politique publique prioritaire dans le cadre de l'accès et de la pratique par les enfants des savoirs fondamentaux avec le « savoir rouler à vélo » et le « j'apprends à nager ».

Enfin, l'accès au sport pour tous est privilégié à travers les politiques publiques sport-santé, permis notamment par l'implantation de 2 maisons sports-santé dans l'Aube.



Les aides aux structures sportives

Les structures perçoivent également des aides leur permettant de soutenir l'emploi, d'en créer et de valoriser les diplômés dans le champ du sport. Le sport est donc créateur d'emplois et un levier pour l'insertion. En 2021, l'ANS a pu aider à la création de 8 nouveaux emplois en CDI pour 78 600 € dont un emploi sportif qualifié dans le para sport. Le dispositif ANS Emploi a favorisé la poursuite du financement de 17 anciens emplois à hauteur de 142 990 €. Enfin, le dispositif 1 jeune -1 solution a permis à 7 jeunes d'être employés, ce qui représente une aide à l'emploi de 58 000 €.

Le Pass'Sport

Lancé le 19 mai 2021 par le Président de la République en visite dans l'Aube, le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant destiné à financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2021-2022. Face à ce succès, le dispositif a été prolongé jusqu'au 28 février 2022. Au total, 4 857 jeunes ont bénéficié d'une aide de 50€ à l'acquisition d'une licence sportive.

**50 €
d'aide**

par bénéficiaire pour
s'inscrire à un club
sportif

**4 102
bénéficiaires**

au 31 décembre 2021

**205 100 €
d'aide globale**

pour les bénéficiaires au
31 décembre 2021

5.3 L'accès à la culture

Dans l'objectif de généraliser l'Éducation artistique et culturelle (EAC) à 100 % des élèves de 3 à 18 ans, la DRAC mobilise les ressources culturelles de référence du territoire (20 partenaires en 2020/2021) autour de dispositifs fédérateurs via un appel à projet académique décliné au niveau départemental financé à hauteur de 160 014 €. Elle déploie dans les territoires prioritaires l'objectif national de démocratie culturelle en développant la présence artistique et l'action culturelle par des dispositifs dédiés pour un montant de 54 665 €. Elle développe et soutient des actions de lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales d'accès à la culture via des partenariats et des conventions avec les collectivités et des politiques interministérielles pour un montant de 42 190 €.

Le Pass'Culture

Depuis le 21 mai 2021, le Président de la République a annoncé le déploiement du pass Culture + 18 ans à l'ensemble du territoire national et l'extension du dispositif à tous les élèves à partir de la classe de 4^{ème} à la classe de Terminale, enseignements public et privé sous contrat, à compter de janvier 2022.



3 210
bénéficiaires
du pass

300 €
crédités
pendant 24 mois pour
les bénéficiaires

344 298 €
dépensés
auprès d'acteurs
culturels

5.4 L'engagement associatif et civique

Le monde associatif

Le département de l'Aube compte **11543 associations** dont **225 créées** en 2021 :

9 012
dans l'arrondissement
de Troyes

1 622
dans l'arrondissement
de Nogent-sur-Seine

909
dans l'arrondissement
de Bar-sur-Aube

Services civiques

Au 31 décembre 2021, 180 structures disposaient d'un agrément pour accueillir des jeunes en service civique sur des missions aussi variées que l'éducation pour tous (41%), la solidarité (28%), la culture et loisirs (8%) ou le sport (12%).

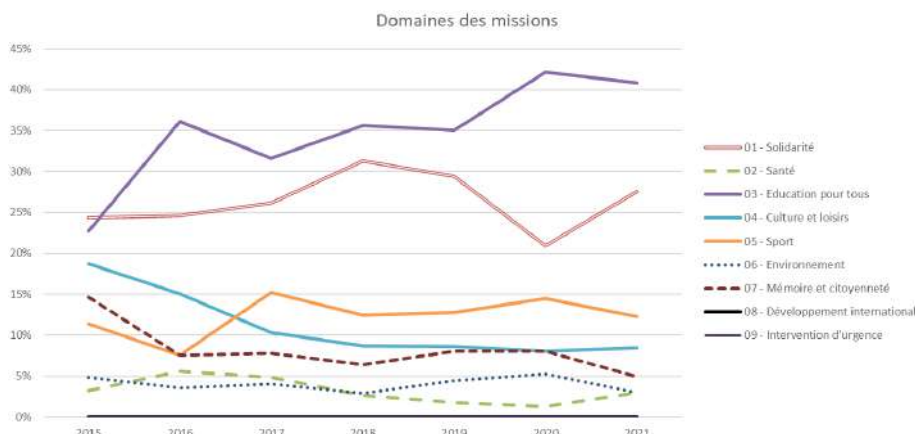
367
jeunes
volontaires ont
été accueillis

20,5 ans
en moyenne,
majoritairement
des femmes

11 %
des volontaires
résident en territoire
politique de la ville

19 %
des volontaires
résident en zone de
revitalisation rurale

13%
de nouveaux
volontaires par
rapport à 2020



LE CONCOURS HUMAIN ET FINANCIER EN 2021 DANS L'AUBE

Les agents de l'État dans l'Aube

8 600

agents présents sur le territoire de l'Aube (environ 2 000 militaires)

Le financement de la vie économique et sociale

Les concours financiers aux collectivités locales parmi lesquelles :

139,7 millions €

millions d'euros de dotation globale de fonctionnement, versés pour moitié aux communes, pour plus d'un tiers au département, et **13 %** aux EPCI

9,9 millions €

de dotation d'équipement des territoires ruraux

9,9 millions €

de soutien à l'investissement local (DSIL) dont **3,1 millions €** au titre du plan de relance, et **4 millions €** du plan de relance en soutien à la rénovation énergétique

2,9 millions €

de soutien à l'investissement du département (DSID) dont **2 millions** dans le cadre du plan de relance

Les crédits d'intervention de l'État et de l'Europe :

1,65 millions €

de financements complémentaires des dépenses d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

94 millions €

alloués au titre de la campagne 2020 de la Politique Agricole Commune

156 millions €

d'aides allouées aux entreprises de l'Aube au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds de solidarité

93,3 millions €

alloués dans l'Aube au titre du plan de relance en 2021

L'intervention de l'État en faveur notamment de :

La prévention de la délinquance :

258 000 €

au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance

La politique de la ville :

2,5 millions €

dont **1,5 millions €** de soutien aux actions associatives

La prévention des risques naturels majeurs :

1,3 millions €

au titre du fonds de prévention des risques naturels et mini

GLOSSAIRE

AAC	Appel À Candidatures
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AESH	Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap
AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANEF	Administration Numérique pour les Étrangers en France
APLD	Activité Partielle de Longue Durée
ARS	Agence Régionale de la Santé
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CAF	Caisse Allocation Familiale
CENCA	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CCRF	Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes
CIE	Contrat Initiative Emploi jeunes
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODEFI	Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises
CLIR	Cellule de Lutte contre l'Islamisme Radical et le Repli Communautaire
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPE	Contrat de Plan État-Région
CPRAF	Cellule de Prévention de la Radicalisation des Familles
CEREMA	Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CPAM	Caisse d'Assurance Maladie Primaire
CPE	Contrat de Plan Etat-Région
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRMH	Conservation Régionale des Monuments Historiques
DSID	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSDEN	Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale
DTPJJ	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
EAC	Éducation Artistique et Culturelle
EPF	École Polytechnique Féminine
ESTP	École Supérieure des Travaux Publics
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FATEA	Fonds d'Appui à la Transformation des Entreprises Adaptées
FIPDR	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FSIL	Fonds de Soutien à l'Investissement Local
GED	Groupe d'Évaluation Départemental
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDSR	Intervenant Départemental de Sécurité Routière
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LEAO	Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation
MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
ORT	Opération de Revitalisation du Territoire
PAC	Politique Agricole Commune
PACEA	Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PEC	Parcours Emplois et Compétences Jeunes
PGE	Prêts Garantis par l'État
PLUI	Plan d'Urbanisme Intercommunal
PNRFO	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
PTRTE	Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique
PVD	Petite Ville de Demain
QPV	Quartier Politique de la Ville
QPPV	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
REP+	Réseaux d'Éducation Prioritaire les plus sensibles
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SNU	Service National Universel
SPAÉ	Service Santé, Protection Animaux et Environnement
SSQA	Service Sécurité Alimentaire et Qualité des Aliments
TCM	Troyes Champagne Métropole
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
UEMA	Unités d'Enseignement Maternelle Autisme
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
URCA	Université de Reims Champagne-Ardenne
UTT	Université Technologique de Troyes
ZNIEFF	Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

ANNUAIRE

- **Préfecture de l'Aube**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
03 25 73 77 26
e-mail : prefecture@aube.gouv.fr
- **Sous-préfecture de Nogent-sur-Seine**
5, Av. Jean - Casimir Perier
10400 Nogent-sur-Seine Cedex
03 25 39 82 19
e-mail : sp-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr
- **Sous-préfecture de Bar-sur-Aube**
18, rue Armand
CS 20052
10201 Bar sur Aube Cedex
03 25 27 06 19
e-mail : sp-bar-sur-aube@aube.gouv.fr

ÉDUCATION

- **Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale**
30, rue Mitantier
CS 10371
10025 Troyes Cedex
03 25 76 22 22
e-mail : dsden10@ac-reims.fr

SÉCURITÉ

- **Direction Départementale de la Sécurité Publique**
18, rue des Gayettes
BP 387
10000 Troyes
03 25 43 51 00
e-mail : ddsdp10@interieur.gouv.fr
- **Groupe de Gendarmerie de l'Aube**
1, rue de l'Égalité
10430 Rosières-près-Troyes
03 25 75 75 75
e-mail : ggd10@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours**
21, rue Étienne Pédrion
10000 Troyes
03 25 43 58 00
e-mail : sdis-aube@sdis.fr

JUSTICE

- **Direction Territoriale de la protection Judiciaire de la Jeunesse**
2, place du Vouldy
10000 Troyes
03 25 80 71 25
e-mail : dtpjj-troyes@justice.fr

SOCIAL ET EMPLOI

- **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations**
2, rue Fernand Giroux
CS 70368
10025 Troyes
03 25 71 83 00
e-mail : ddetspp@aube.gouv.fr
- **Délégation Départementale aux droits des Femmes et à l'Égalité**
2, rue Fernand Giroux
CS 70368
10025 Troyes
03 25 71 83 00
e-mail : prefecture@aube.gouv.fr
- **Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
e-mail : prefecture@aube.gouv.fr

TERRITOIRES

- **Direction Départementale des Territoires**
1, boulevard Jules Guesde
BP 769
10026 Troyes Cedex
03 25 71 18 00
e-mail : ddt@aube.gouv.fr
- **Service de Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
03 25 42 35 00
e-mail : prefecture@aube.gouv.fr
- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine**
2, mail des Charmilles
10000 Troyes
03 25 83 22 40
e-mail : udap.aube@culture.gouv.fr
- **Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**
1, boulevard Jules Guesde
CS 70377
10025 Troyes Cedex
03 25 82 66 20
e-mail : ud10.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

SANTÉ

- **L'Agence Regionale de la Santé**
Cité administrative des Vassaulles
CS 60763
Troyes Cedex
03 83 39 30 30
e-mail : ars-grandest-dt10-delegue@ars.sante.fr

DÉFENSE

- **Délégation Militaire Départementale**
Rue du 1er bataillon de chasseurs à pieds
BP 365
10125 Troyes
03 25 82 62 99

COMMUNICATION

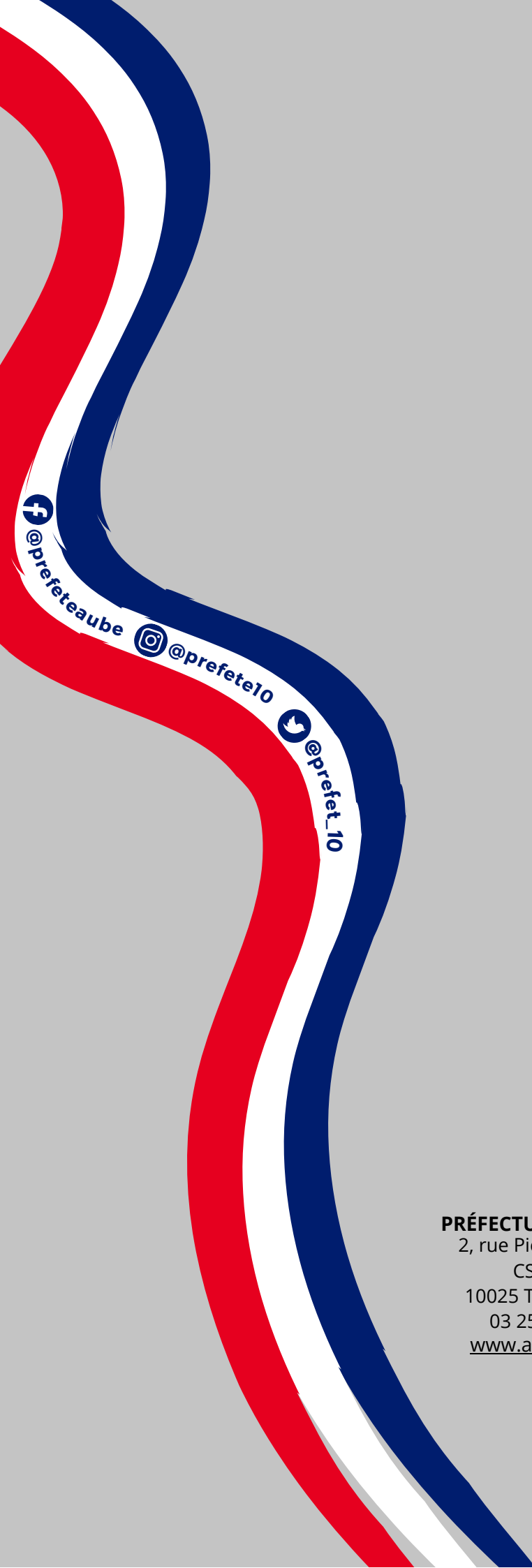
- **Bureau de la Représentation de l'Etat et de la Communication**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
03 25 42 35 00
e-mail : pref-communication@aube.gouv.fr




FINANCES

- **Direction Départementale des Finances Publiques**
22, boulevard Gambetta
CS 70368
10025 Troyes Cedex
03 25 43 70 50
e-mail : ddfip10@dgfip.finance.gouv.fr
- **Banque de France**
30, rue Coulommière
CS 34083
10000 Troyes Cedex
03 25 42 44 44

ENVIRONNEMENT

- **L'Office National des Forêts**
38, rue Grégoire Pierre Herluison
10000 Troyes
03 25 76 27 37
- **L'Office Français de la Biodiversité**
2, mail des Charmilles
10000 Troyes
03 25 49 80 40
sd10@ofb.gouv.fr



 @prefeteaube
 @prefete10
 @prefet_10

PRÉFECTURE DE L'AUBE

2, rue Pierre Labonde

CS 20312

10025 Troyes Cedex

03 25 73 77 26

www.aube.gouv.fr